



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

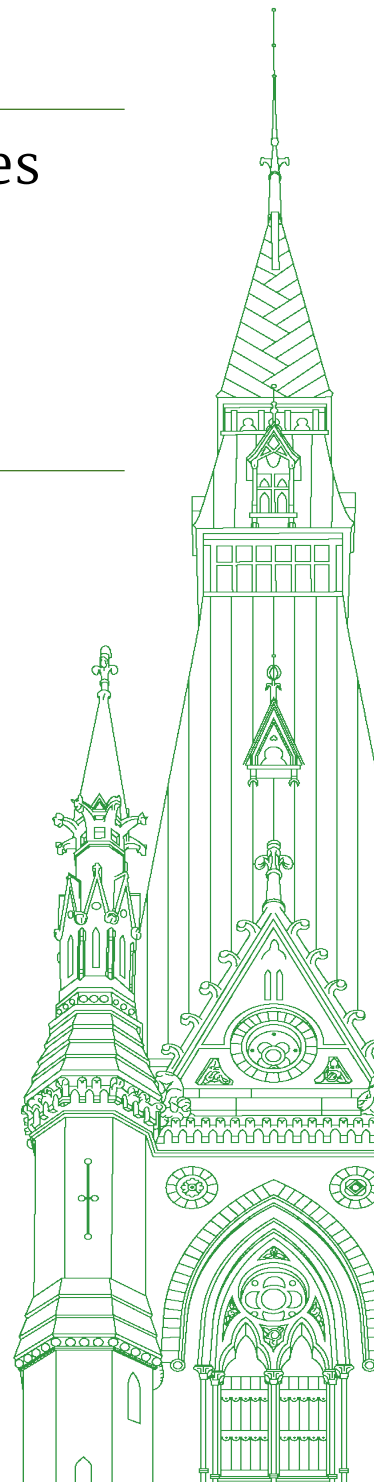
Comité permanent des pêches et des océans

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 020

Le mercredi 28 janvier 2026

Président : Patrick Weiler



Comité permanent des pêches et des océans

Le mercredi 28 janvier 2026

● (1630)

[Traduction]

Le président (Patrick Weiler (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country, Lib.)): La séance est ouverte.

[Français]

Je vous souhaite la bienvenue à la 20^e réunion du Comité permanent des pêches et des océans.

[Traduction]

Je tiens d'abord à souligner que nous sommes réunis sur le territoire ancestral non cédé du peuple algonquin anishinabe et à exprimer notre gratitude de pouvoir faire l'important travail du Comité sur les terres dont il est le gardien depuis des temps immémoriaux.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, le Comité se réunit pour commencer son étude sur les protections marines et côtières.

[Français]

La réunion d'aujourd'hui se déroule sous forme hybride, conformément au Règlement. Les députés peuvent y participer en personne ou au moyen de l'application Zoom, mais je pense que tout le monde y participe en personne aujourd'hui.

[Traduction]

Avant de poursuivre, j'aimerais demander à tous les participants en personne de consulter les lignes directrices inscrites sur les cartes qui se trouvent sur la table. Ces mesures sont en place pour prévenir les incidents audio et les retours de son et protéger la santé et la sécurité de tous les participants, particulièrement les interprètes. Vous remarquerez également un code QR sur la carte, qui renvoie à une courte vidéo de sensibilisation.

Conformément à nos motions de régie interne, j'aimerais informer les membres du Comité que tous les témoins qui comparaissent virtuellement aujourd'hui ont effectué les essais techniques requis.

L'interprétation ne fonctionne pas. Le greffier peut peut-être vous donner un coup de main.

J'aimerais faire quelques observations à l'intention des témoins et des membres du Comité.

Veuillez attendre que je vous nomme avant de prendre la parole. Pour ceux qui participent par vidéoconférence, cliquez sur l'icône du microphone pour activer votre micro et veuillez vous mettre en sourdine lorsque vous ne parlez pas.

[Français]

En ce qui concerne l'interprétation, j'espère qu'elle fonctionne maintenant. Les participants qui utilisent la plateforme Zoom ont le choix, au bas de leur écran, entre le parquet, l'anglais et le français.

Les participants dans la salle peuvent utiliser l'écouteur et choisir le canal désiré.

[Traduction]

Je vous rappelle que tous les commentaires doivent être adressés à la présidence.

[Français]

Si les députés présents dans la salle souhaitent prendre la parole, ils doivent lever la main. Le greffier et moi-même ferons de notre mieux pour maintenir l'ordre de parole. Nous remercions les participants de leur patience.

[Traduction]

Avant de commencer, je tiens à rappeler aux membres que notre prochaine réunion aura lieu lundi. Nous allons entendre la ministre et les fonctionnaires du MPO sur l'objet des articles 553 à 570 du projet de loi C-15.

Très rapidement, avant de commencer, les membres du Comité ont reçu une proposition de budget à cet égard. Plaît-il au Comité d'adopter le budget qui a été distribué?

Des députés: D'accord.

Le président: Sur ce, j'aimerais souhaiter la bienvenue à nos témoins d'aujourd'hui.

Nous accueillons M. Alex Caveen, de l'Université de Hull, qui participe par vidéoconférence, et M. Ray Hilborn, de l'Université de Washington, qui participe également par vidéoconférence.

En personne, de la BC Seafood Alliance, nous accueillons Grant Dovey, vice-président, et Katelyn Lindsay, représentante des pêches commerciales.

Sur ce, nous allons commencer par les déclarations liminaires des témoins, pour un maximum de cinq minutes chacun, en commençant par M. Caveen.

● (1635)

Alex Caveen (docteur, University of Hull, à titre personnel): Je vous remercie de me donner l'occasion de témoigner devant le Comité.

Je suis chargé de cours en gouvernance environnementale à l'Université de Hull, au Royaume-Uni. J'ai étudié la planification des zones de conservation marine (ZCM), en Angleterre dans le cadre de mes recherches doctorales entre 2010 et 2013. J'étudie actuellement les incitatifs à la gouvernance qui sous-tendent l'efficacité de la gestion des zones de conservation marine, et c'est le fondement de ma déclaration d'aujourd'hui.

Mes recherches doctorales sur les zones de conservation marine, en Angleterre, m'ont mené à interroger des informateurs clés, dont des experts scientifiques et des décideurs, et à recueillir les observations des participants au processus de planification en consultation avec les intervenants. Les zones de conservation marine, en Angleterre, ont pour objectif de protéger de grands habitats représentatifs des fonds marins et des espèces d'intérêt pour la conservation contre les perturbations humaines.

Le processus met l'accent sur les objectifs, et les zones ont été désignées indépendamment de la question de savoir si les caractéristiques de conservation étaient jugées vulnérables aux perturbations humaines. La plupart des objectifs de conservation de ces zones visaient le maintien de l'état actuel, plutôt qu'un rétablissement à un état de référence inconnu.

Il convient de surveiller les caractéristiques désignées dans l'ensemble de la zone pour déterminer si les objectifs sont atteints. En 2024, seulement 10 % des zones de conservation marine du Royaume-Uni étaient surveillées. Dans de nombreuses zones, on manque de ressources pour effectuer des relevés à la fréquence et sur l'étendue nécessaires pour évaluer si les objectifs de conservation sont atteints.

En général, le processus de planification initial d'un an et demi a été jugé trop précipité compte tenu de l'étendue de la plupart des zones de conservation marine désignées. On n'a certainement pas eu assez de temps pour recueillir des données écologiques adéquates sur de nombreux sites, et l'exactitude des cartes de grands habitats est remise en question. Certains représentants des pêcheurs sont également cyniques à l'égard du processus axé sur des objectifs et du manque de clarté quant à ce que ces zones de conservation marine sont censées protéger.

Entre 2013 et 2019, 91 zones de conservation marine ont été désignées en trois tranches. On a entrepris d'évaluer les répercussions socioéconomiques sur chaque zone, et jusqu'ici, des mesures de gestion ont été déployées dans les zones côtières désignées, dans un rayon de six milles marins.

En 2025, le gouvernement du Royaume-Uni a mené une consultation sur les mesures de gestion déployées dans 42 zones de conservation marine extracôtières. Cependant, les gens du secteur ont critiqué cette consultation parce qu'elle offrait un choix binaire entre ne rien faire ou interdire le chalutage de fond. L'industrie de la pêche du Royaume-Uni a dû s'opposer à cette interdiction, même si elle préconisait une approche pragmatique par zone pour protéger les caractéristiques du milieu. Certaines des zones de conservation marine extracôtières désignées ont une superficie de plus de 4 000 kilomètres carrés. Les répercussions peuvent donc être importantes sur les pêches et le développement de l'éolien en mer si on y restreint toute activité humaine. À l'heure actuelle, trois zones de conservation marine sont hautement protégées sur l'ensemble du territoire.

Le gouvernement du Royaume-Uni est confronté à des campagnes continues des organisations environnementales en faveur de

zones de conservation marine plus protégées, leur principale justification étant que l'habitat n'est pas suffisamment protégé dans de nombreuses zones récemment désignées.

Le Royaume-Uni est par ailleurs en phase de développement rapide de l'éolien en mer pour atteindre ses objectifs de carboneutralité et envisage de créer de nouvelles zones de protection marine pour compenser les effets potentiels des grands projets extracôtiers sur la biodiversité. L'industrie de la pêche du Royaume-Uni craint essentiellement de payer pour les effets de l'éolien en mer si un nombre accru de zones de pêche est désigné zones de protection marine.

Il est donc impératif que la désignation de zones de protection marine s'inscrive dans un cadre plus large de planification de l'espace marin, contrairement à ce qui s'est passé pour les zones de conservation marine. C'est un problème qui cause toujours des difficultés à l'industrie de la pêche du Royaume-Uni, en raison de l'incertitude constante au sujet des mesures de gestion des sites et de la légitimité perçue des décisions stratégiques déjà prises.

Cependant, j'aimerais souligner qu'il existe des exemples de gouvernance efficace des zones de protection marine au Royaume-Uni pour certains sites, où l'industrie de la pêche et le milieu de la conservation travaillent ensemble pour atteindre des objectifs de conservation. La zone de la baie de Lyme, dans le sud de l'Angleterre, est un bon exemple d'initiative de conservation axée sur la communauté.

Malgré l'interdiction du chalutage, une étude a montré que les débarquements de chaluts sont restés en grande partie les mêmes, et que la valeur des prises d'engins statiques a même augmenté. Les captures ont également augmenté de 2,2 millions de livres pour les bateaux de plongée récréative et les bateaux affrétés au cours des trois années qui ont suivi la fermeture. C'est l'Université de Plymouth qui effectue la surveillance annuelle, et les effets positifs de ces mesures sur la conservation sont importants.

D'après mon expérience personnelle et comme le montrent les études universitaires, il est essentiel d'établir un lien de confiance entre l'industrie et ceux qui se battent pour la conservation, tant pour la collecte de données que pour assurer la légitimité des décisions. Les acteurs de l'industrie de la pêche disposent de connaissances détaillées et de données de traçage pointues sur les zones de pêche, ce qui peut permettre de prendre des mesures de conservation plus ciblées. Quand les pêcheurs participent eux aussi à l'établissement des objectifs et au ciblage des zones désignées, tout le monde y gagne, tant les pêcheurs que les défenseurs de la conservation, comme on a réussi à le faire dans la baie de Lyme.

Dans un contexte de contraintes croissantes dans l'accès des pêcheurs à l'espace marin, de changements environnementaux et de la nécessité de trouver l'équilibre entre la conservation marine et la sécurité alimentaire et énergétique, toute restriction de la pêche doit se fonder sur des preuves écologiques solides.

Il est également impératif de consulter les acteurs du secteur à un moment où leurs connaissances et leurs données peuvent influencer la décision finale de gestion, et non après qu'une décision a été prise ou quand les options stratégiques sont rendues limitées.

Merci.

• (1640)

Le président: Merci beaucoup, monsieur Caveen.

Nous allons passer à nos témoins présents ici en personne. Nous pourrions peut-être en profiter pour établir la connexion avec M. Hilborn pendant ce temps, pour qu'il puisse prendre la parole par la suite.

Sur ce, j'aimerais céder la parole à la BC Seafood Alliance pour cinq minutes ou moins.

Grant Dovey (vice-président, BC Seafood Alliance): Merci, monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du Comité.

Je m'appelle Grant Dovey. Je suis biologiste et je participe à la cogestion des pêches commerciales de la Colombie-Britannique. Je suis accompagné aujourd'hui de ma collègue Katie Lindsay. Ensemble, nous représentons la BC Seafood Alliance.

La BC Seafood Alliance représente les pêcheurs commerciaux et les transformateurs de la Colombie-Britannique. Nos membres forment une industrie qui génère près de 1 milliard de dollars par année en Colombie-Britannique et contribue à des milliers d'emplois dans les régions côtières. Je suis également membre de l'équipe de planification marine de la BC Seafood Alliance, qui cumule plus de 100 ans d'expérience collective dans tous les aspects de l'industrie de la pêche. Nous unissons nos forces pour fournir des conseils pratiques et fondés sur des données probantes aux divers responsables de la planification marine du point de vue des personnes qui travaillent sur l'eau et qui comprennent l'effet concret des décisions dans la vie réelle.

À l'heure actuelle, la plus grande menace à la pêche commerciale en Colombie-Britannique n'est pas la durabilité ou la santé des stocks. Il s'agit de la perte d'accès aux zones de pêche en raison de la rapidité à laquelle sont créées des zones de protection marine et de leur étendue. La plus grande initiative en cours est celle du réseau d'aires marines protégées de la biorégion du plateau Nord, ou BPN. Celle-ci englobe environ les deux tiers de la côte de la Colombie-Britannique, de Campbell River à la frontière de l'Alaska. La Colombie-Britannique est déjà un chef de file en matière de conservation marine, puisque plus de 35 % de ses eaux marines sont conservées. C'est ce qu'indiquent les données d'Environnement et Changement climatique Canada. Le projet de zonage de la BPN va avoir des répercussions catastrophiques sur l'économie. Il va causer des pertes d'emplois dans les collectivités côtières pour contribuer à moins de 0,3 % à l'atteinte des objectifs nationaux de 30 % d'ici 2030.

Le projet de zonage de la BPN bloquerait l'accès aux prises annuelles de diverses pêches importantes dans de grandes parties de la biorégion dans des proportions de 20 à 50 %. En 2020, le ministère de l'Agriculture de la Colombie-Britannique estimait ces répercussions à environ 125 millions de dollars par année en pertes de revenus et à des centaines d'emplois dans le secteur de la pêche. Malgré l'ampleur de ces répercussions, il n'y a pas eu de nouvelle analyse socioéconomique complète pour évaluer ce que les protocoles et les projets révisés actuels signifieraient pour les familles de pêcheurs et les collectivités côtières.

C'est particulièrement frustrant parce que nous savons qu'une meilleure approche est possible. En 2018, notre équipe de planification marine a travaillé en collaboration avec des centaines de pêcheurs à l'établissement de zones protégées dans l'aire marine nationale de conservation Gwaii Haanas. Ce processus a permis d'atteindre des centaines d'objectifs écologiques et culturels tout en atténuant les répercussions sur les principaux secteurs de pêche. Le

projet a reçu un prix du président-directeur général de Parcs Canada.

Notre équipe a tenté de proposer la même approche collaborative et scientifique pour la biorégion du plateau Nord. En 2020, nous avons consulté plus de 700 représentants de la pêche commerciale et formulé des recommandations afin d'atteindre ou de dépasser toutes les cibles écologiques tout en réduisant de 75 % les répercussions sur la pêche dans la biorégion. Malheureusement, ces conseils n'ont pas été pris en compte, malgré tous nos efforts au cours des six dernières années. Nous sommes essentiellement passés de la reconnaissance à l'ignorance.

Je vais céder la parole à ma collègue, Mme Lindsay, qui va vous parler des répercussions humaines de tout cela.

Katelyn Lindsay (représentante des pêches commerciales, Underwater Harvesters Association, BC Seafood Alliance): Je vous remercie, monsieur Dovey.

Comme mon collègue M. Dovey l'a mentionné, je m'appelle Katie Lindsay. J'ai grandi au sein d'une famille de pêcheurs sur l'île de Vancouver. Le secteur canadien du poisson et des produits de la mer m'a permis de subvenir à mes besoins. Aujourd'hui, néanmoins, ma famille, comme beaucoup d'autres, vit dans une incertitude générée par les projets d'aires marines protégées telles que la biorégion du plateau Nord.

Je tiens à préciser que notre secteur appuie les projets de conservation présentés par le gouvernement. Ce n'est pas une option pour nous, car il s'agit en réalité du fondement même de notre subsistance. Nos pêcheries en Colombie-Britannique sont reconnues mondialement pour leur durabilité et leur qualité. Nous exerçons nos activités dans le cadre d'une gestion rigoureuse et d'évaluations des stocks financées par l'industrie, investissant plus de 9,5 millions de dollars chaque année dans la recherche et le développement. Nos familles de pêcheurs ne sont pas seulement des utilisateurs de ressources; nous sommes également des investisseurs actifs dans le domaine de la conservation.

Depuis la présentation en 2019 de la première initiative du gouvernement concernant la biorégion du plateau Nord, j'ai pu constater de mes propres yeux les conséquences néfastes sur le secteur des pêches et sur nos collectivités. J'ai vu des pêcheurs de flétan de cinquième génération abandonner complètement le secteur. J'ai vu des pêcheurs retarder leurs investissements dans la sécurité et l'entretien. Les jeunes hésitent à se lancer dans ce secteur, car ils ne le considèrent plus comme stable. Ce climat d'incertitude ne fait pas que pousser les travailleurs à changer de carrière, et empêche même la prochaine génération de pêcheurs d'advenir.

Les familles comme la mienne veulent un secteur de la pêche durable qui soutienne l'emploi et la sécurité alimentaire dans les régions côtières de la Colombie-Britannique, d'autant plus que d'autres emplois liés aux ressources disparaissent et que les pressions s'intensifient en raison de l'instabilité géopolitique et des droits de douane. Mais nous ne pouvons y parvenir qu'avec la certitude que la pêche durable pourra se poursuivre et que notre accès et nos moyens de subsistance ne seront pas menacés par la poursuite des objectifs prônant la fermeture de 30 % des zones d'ici 2030.

Merci de nous avoir donné l'occasion de comparaître devant le Comité aujourd'hui. Nous nous ferons un plaisir de répondre à toutes vos questions.

• (1645)

Le président: Merci beaucoup.

Sur ce, nous allons maintenant céder la parole à M. Hilborn pour un total de cinq minutes.

Ray Hilborn (professeur, University of Washington, à titre personnel): Bonjour à tous. Je tiens tout d'abord à vous remercier de me donner l'occasion de prendre la parole aujourd'hui.

Je suis professeur à l'École des sciences aquatiques et halieutiques de l'Université de Washington, ancien employé d'Environnement Canada, membre élu de la Société royale du Canada, et auteur de plus de 300 publications évaluées par mes pairs au cours des six dernières décennies.

Permettez-moi de commencer par dire que nous devrions protéger 100 % [*difficultés techniques*] réduire dans la mesure du possible chaque type de menace. Les écosystèmes marins sont protégés non seulement par la fermeture de zones, mais aussi par d'autres mesures de conservation efficaces, comme le reconnaît la Convention sur la biodiversité et ses objectifs de protection de 30 %.

Évidemment, les surfaces océaniques sont différentes des surfaces terrestres, ce qui explique que l'efficacité des zones fermées à la pêche diffère. L'utilisation des terres par l'homme détruit les écosystèmes naturels en plantant des cultures et en construisant des villes. La fermeture des zones à l'agriculture et au développement est essentielle à la protection de la biodiversité terrestre.

Les écosystèmes marins sont différents, parce que la pêche n'élimine pas les plantes et ne modifie pas la base de la chaîne alimentaire. La majeure partie de l'écosystème demeure inchangée, et l'impact principal est que les espèces de poissons sont moins abondantes. De plus, de nombreuses espèces sont très mobiles et nagent à l'intérieur et à l'extérieur des aires protégées.

À l'échelle mondiale, la plupart des biotes marins ne sont pas touchés par la pêche. Parmi les espèces touchées par la pêche, le nombre d'oiseaux, de mammifères et de tortues augmente au lieu de diminuer. À l'échelle mondiale, dans les pays qui gèrent leurs pêches de façon intensive, on observe une augmentation des stocks de poissons.

Par ailleurs, la surpêche est plus difficile à pêcher qu'à produire un rendement potentiel maximal. Le Canada n'a pas de problème de surpêche. Presque aucun rendement potentiel n'est perdu en pêchant trop fort. Il est certain que de nombreux stocks sont épuisés en raison de la surpêche historique ou des changements environnementaux, mais ils sont maintenant généralement pêchés à des taux très faibles.

Les principales menaces pour les écosystèmes marins proviennent des changements climatiques, de la pêche et de la pollution, comme les déversements de pétrole et les plastiques. Pour les écosystèmes côtiers, ils proviennent du ruissellement terrestre des sédiments et des polluants, et du développement côtier. La seule menace à laquelle s'attaquent les zones de non-prélèvement est la pêche. En outre, avec l'évolution de la répartition des espèces en raison des changements climatiques, dans les zones de non-prélèvement actuellement conçues, les espèces qu'elles sont censées protéger auront démenagé.

La fermeture de zones ne réduit pas considérablement la pression de la pêche; elle ne fait que la déplacer. Tous les plaidoyers en faveur des zones de non-prélèvement utilisent une comparaison de

l'abondance à l'intérieur des zones fermées et à l'extérieur, mais c'est à l'extérieur que l'effort de pêche a été déplacé et, par conséquent, la pêche est plus difficile. Les seuls exemples documentés d'aires marines protégées, ou AMP, qui augmentent l'abondance de poissons dans toute une région, plutôt qu'à l'intérieur d'une zone fermée, sont ceux où la surpêche était intense, et ce n'est pas une menace au Canada.

Le grand réseau d'AMP qui a été construit à la suite de lignes directrices élaborées par les défenseurs des AMP est composé de plus de 100 AMP mises en œuvre en vertu de la California Marine Life Protection Act. Un examen décennal de ces AMP a été effectué par l'État de la Californie, qui a conclu qu'il n'y avait pas d'augmentation de la biodiversité et aucune preuve que les AMP assuraient la résilience climatique et que l'abondance était plus élevée à l'intérieur de certaines des zones fermées. Une étude de l'Université de la Californie, Santa Barbara, a conclu qu'il n'y avait aucune preuve que l'abondance générale de poissons avait augmenté. La raison pour laquelle il n'y a pas eu d'impact, c'est simplement que la surpêche n'était pas un problème en Californie.

Que la menace soit liée à la surpêche ou aux prises accessoires, les zones de non-prélèvement sont beaucoup moins efficaces qu'une bonne gestion des pêches. Dans un article d'examen sur l'épistémologie des zones de protection marine, une équipe du Royaume-Uni a écrit un article intitulé « *MPA policy: What lies behind the science?* ». Le document se termine de la manière suivante:

Ces conclusions impliquent que nous ne devrions pas accepter d'emblée les affirmations selon lesquelles les AMP sont appuyées par la science. Les preuves scientifiques relatives aux AMP sont limitées et fragmentaires, et de nombreuses hypothèses normatives reposent sous la surface de nombreux arguments dits « scientifiques ».

Je conclus en répétant que le Canada devrait protéger 100 % des écosystèmes marins, et non 30 %, mais que les mesures de protection mises en place doivent être guidées par une analyse des menaces et une évaluation minutieuse des mesures les plus efficaces.

• (1650)

La meilleure manière d'équilibrer la protection de la biodiversité avec les avantages de la sécurité alimentaire et de l'emploi liés à la pêche est une gestion efficace des pêches. Les ressources qui pourraient être affectées à la conception et à la mise en place de zones de non-prélèvement seraient plus efficaces si elles étaient redirigées vers une meilleure gestion des pêches, qui comprend des relevés et une surveillance scientifiques, des évaluations scientifiques comme les évaluations des stocks, l'établissement de règlements fondés sur les meilleures données scientifiques disponibles et une application adéquate de ces règlements.

Merci beaucoup pour votre attention.

Le président: C'est moi qui vous remercie, monsieur Hilborn.

Cela met fin aux déclarations préliminaires de nos invités.

Nous allons passer à la première série de questions, en commençant par M. Arnold.

Mel Arnold (Kamloops—Shuswap—Central Rockies, PCC): Merci, monsieur le président.

Je tiens à remercier tous les députés d'avoir appuyé ma motion du 18 septembre pour cette étude.

Nous commençons aujourd'hui par examiner la mise en place par le gouvernement de protections marines côtières depuis 2015 et en mettant particulièrement l'accent sur la façon dont ces initiatives gouvernementales touchent « les Canadiens », « les méthodes du gouvernement pour mesurer si les objectifs de conservation et les raisons qui les sous-tendent sont atteints » et « si les raisons et les objectifs du gouvernement en matière de protection marine et côtière sont atteints ».

Je crois que tous les députés appuient la conservation des ressources marines et halieutiques du Canada, et j'espère que cette étude aidera le gouvernement à atteindre des objectifs de conservation efficaces, mesurables et équilibrés.

Ma première question s'adresse à M. Caveen et à M. Hilborn.

À votre avis, comment les gouvernements devraient-ils mesurer les résultats des initiatives de conservation comme les aires marines protégées, ou AMP?

Monsieur Caveen, à vous la parole, je vous prie.

Alex Caveen: La réponse simple serait de travailler plus en collaboration avec l'industrie de la pêche. Si l'on regarde le processus anglais, essentiellement 10 % des AMP du réseau au Royaume-Uni font l'objet de différentes mesures d'évaluation.

L'industrie de la pêche dispose de beaucoup de données. D'entrée de jeu, si vous deviez travailler davantage avec l'industrie de la pêche, plutôt que de chercher à atteindre des objectifs qui peuvent être assez arbitraires, à mon avis, je pense que c'est une manière raisonnable d'aller de l'avant. Je vais en rester là.

Mel Arnold: Monsieur Hilborn, ma prochaine question s'adresse à vous.

J'aimerais si possible obtenir une réponse concise, car nous avons beaucoup de pain sur la planche. Je vous remercie.

Ray Hilborn: C'est assez simple: je dirais que la clé est de cerner le problème et de déterminer les manières les plus efficaces de le régler.

Mel Arnold: Pensez-vous que le gouvernement devrait évaluer le rendement de ses propres initiatives ou que cela devrait être fait par une tierce partie?

Ray Hilborn: Je préférerais confier ce type d'évaluation à une tierce partie.

Alex Caveen: Oui, je suis d'accord, car il est important d'assurer l'indépendance de cette évaluation.

Mel Arnold: La conservation peut-elle se faire sans une gestion efficace des ressources et l'application efficace des lois et des règlements?

Ray Hilborn: Non.

Alex Caveen: La réponse courte est non.

Mel Arnold: D'accord, je vous remercie.

Le 25 novembre 2025, la directrice générale, Planification et conservation marine du MPO, a indiqué au Comité que « des activités de pêche ont lieu dans toutes nos aires marines protégées ».

Monsieur Dovey, y a-t-il des aires marines de conservation établies ou prévues dans les eaux de la Colombie-Britannique où la pêche est interdite?

Grant Dovey: Oui, absolument.

Le zonage récent à Gwaii Haanas comprend un certain nombre de zones qui sont complètement fermées à toute pêche. Les refuges marins les plus récents qui ont été mis en place sont ceux de Banks Island et de Hoeya Sill, et il s'agit dans les deux cas de zones à ne pas exploiter.

• (1655)

Mel Arnold: Pour gagner du temps aujourd'hui, pourriez-vous en fournir la liste au Comité?

Grant Dovey: Oui, bien entendu.

Mel Arnold: Je vous remercie.

Je crois comprendre que le MPO a effectué une certaine forme d'analyse des répercussions socioéconomiques pour le processus de développement du réseau d'AMP au sein de la biorégion du plateau du Nord.

Êtes-vous au courant de cette analyse socioéconomique et comment la caractériseriez-vous?

Grant Dovey: Selon moi, cette analyse doit être mise à jour.

Nos estimations des répercussions sont fondées sur les mêmes données qui ont été examinées par un économiste embauché par la province en 2020. Il s'agit des profils de pêche de 2018 et du zonage provisoire de 2019. Cette analyse des répercussions socioéconomiques doit être mise à jour en fonction des derniers profils de pêche et de la dernière ébauche du réseau.

Mel Arnold: Je vous remercie.

J'ai entendu dire par des pêcheurs que les zones de conservation sous réglementation fédérale interdisaient effectivement l'accès aux pêcheurs. Pourriez-vous décrire les répercussions actuelles et futures sur les communautés et la sécurité alimentaire, alors que les pêcheurs perdent progressivement accès aux pêcheries?

Grant Dovey: Nous sommes vraiment à un point de bascule en Colombie-Britannique.

Ce qui est proposé sur le pont, avec le projet de zonage pour la biorégion du plateau du Nord, réduira l'accès pour les pêches clés de 20 à 50 %. Par exemple, la région de la côte centrale, de Port Hardy, à Bella Bella, est prête à couper l'accès à 32 % pour la panope du Pacifique, et à 46 % pour la crevette. Le zonage au large des côtes de Haida Gwaii est sur le pont pour couper jusqu'à 27 % de la pêche au chalut du poisson de fond certifiée par le MSC. Ce ne sont là que quelques exemples.

Si ces mesures sont adoptées telles quelles, ce sera dévastateur pour les collectivités côtières. Selon les anciennes données que nous avons recueillies, cela aurait une incidence sur les revenus annuels d'environ 125 millions de dollars, et sur des centaines d'emplois.

Mel Arnold: Je ne sais pas si la population canadienne ou même le gouvernement comprend qu'il ne s'agit pas seulement des pêcheurs eux-mêmes, des pêcheurs, mais aussi de l'ensemble des collectivités, de la base d'infrastructure. Pourriez-vous nous en parler un peu dans le peu de temps qu'il nous reste?

Katelyn Lindsay: Oui, je peux répondre à cette question.

Cela se passe tout au long de la chaîne d'approvisionnement, comme vous l'avez dit. Ce sont les pêcheurs, les transformateurs, les fournisseurs, ainsi que les PME. Nous n'avons pas la capacité de faire face à cette réduction de 20 à 50 %. Cela risque de décimer l'ensemble de l'industrie, et d'engendrer un effet boule de neige complet sur les pêches en Colombie-Britannique.

Mel Arnold: Je vous remercie.

Le président: Nous allons à présent céder la parole à M. Klassen pour les six prochaines minutes.

Ernie Klassen (Surrey-Sud—White Rock, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je tiens également à remercier l'ensemble des invités pour leur présence parmi nous aujourd'hui.

De toute évidence, nous sommes tous préoccupés par l'industrie de la pêche et par la nécessité de veiller à ce qu'elle survive pour la population de la Colombie-Britannique, et surtout pour les collectivités côtières.

Madame Lindsay, pouvez-vous nous parler un peu des endroits où les AMP et la pêche en plongée ont coexisté avec succès, le cas échéant?

Katelyn Lindsay: Voulez-vous dire au Canada?

Ernie Klassen: Oui.

Katelyn Lindsay: Je ne peux pas penser à un exemple, non.

Ernie Klassen: Selon vous, y a-t-il un endroit dans le monde où ils auraient pu coexister?

Katelyn Lindsay: Ils pourraient le faire dans des endroits où la gestion des pêches n'est pas efficace, mais je n'en vois aucun, non.

Ernie Klassen: Vous avez mentionné qu'il faudrait améliorer la gestion des pêches. Pourriez-vous nous en dire un peu plus à ce sujet?

Katelyn Lindsay: Je ne crois pas l'avoir dit lors de ma présentation d'ouverture. J'ai simplement indiqué que nous avons mis en place un système de gestion des pêches très efficace. Notre industrie injecte, comme je l'ai dit, 9,5 millions de dollars par année, financés par l'industrie, dans nos activités scientifiques et nos pratiques de gestion. Nous nous occupons de tout ce qui est financé par l'industrie. Ce sont nos familles de pêcheurs qui contribuent à notre gestion rigoureuse.

Nous avons mis en place des vérifications à quai, des quotas, des règles pour établir le total des prises admissibles, ainsi que des règles en matière d'OGM. Enfin, nous nous sommes dotés des normes les plus rigoureuses au monde en matière de pêches durables.

Ernie Klassen: D'accord, je vois.

Pensez-vous qu'il y a un problème de surpêche en Colombie-Britannique?

Katelyn Lindsay: Non, je ne pense pas.

Ernie Klassen: Monsieur Dovey, vous avez parlé des 35 %. Pourriez-vous nous en dire un peu plus sur ce que nous devrions envisager en Colombie-Britannique pour les zones de protection marine? Je pense que vous avez mentionné que la Colombie-Britannique a une surabondance d'aires protégées.

• (1700)

Grant Dovey: La Colombie-Britannique en paie une part disproportionnée. Selon Environnement et Changement climatique

Canada, ou ECCC, nous avons déjà conservé 35 % de nos eaux marines, alors nous ne comprenons pas pourquoi ils vont de l'avant avec des fermetures à grande échelle comme celle de la BPN — comme je l'ai dit, elle occupe les deux tiers de la côte —, qui contribuera moins de 0,3 % aux objectifs du gouvernement fédéral.

Ernie Klassen: Monsieur Hilborn, dans quelles circonstances les aires marines protégées ajoutent-elles de la valeur par rapport à de solides outils de gestion des pêches?

Ray Hilborn: Si vous parlez de la valeur pour la pêche, je n'en vois aucune. Une gestion efficace des pêches est la façon de gérer vos sources de pêche. Il y a des cas où les aires marines protégées génèrent du tourisme, mais les exemples sont de très petites aires marines protégées. Elles ne sont pas à grande échelle.

Ernie Klassen: D'accord, je comprends.

Selon vous, comment les gouvernements décident-ils si les aires marines protégées sont l'instrument de politique le plus approprié?

Ray Hilborn: Ils devraient décider en fonction de leurs objectifs, mais je ne sais pas comment cela fonctionne au Canada. Aux États-Unis, c'est totalement arbitraire. La plupart des grandes zones fermées aux États-Unis ont été établies par décret exécutif, qui demeure donc une prérogative du président.

Ernie Klassen: Vous parlez du président américain actuel?

Ray Hilborn: En fait, tant par le passé qu'à l'heure actuelle, et en ce qui concerne tous les partis...

Je suis désolé; il ne s'agit pas d'une décision du président américain actuel, mais d'un objectif partisan sur lequel les républicains et les démocrates se sont mis d'accord.

Ernie Klassen: Je crois comprendre que les États-Unis sont en fait plus avancés que le Canada en matière de protection ou d'établissement d'aires marines protégées. Diriez-vous que c'est exact?

Ray Hilborn: Je ne connais pas la réponse à cette question.

Ernie Klassen: D'accord.

Monsieur Dovey, quelles approches de consultation ont le mieux fonctionné auprès des pêcheurs commerciaux?

Grant Dovey: Par l'entremise de l'équipe de planification marine, nous avons travaillé avec le Conseil de gestion de l'archipel sur la réserve d'aire marine nationale de conservation Gwaii Haanas. L'une des recommandations issues de ce processus était de mobiliser le secteur de la pêche commerciale dès le début et d'instaurer ainsi un véritable dialogue. C'est bien beau de tenir des réunions, mais si on n'est pas prêt à avoir des échanges et à intégrer les conseils, rien n'évoluera.

La deuxième recommandation découlant de ce processus concernait la nécessité d'avoir des données solides issues d'une analyse des répercussions socioéconomiques afin de mener à bien l'analyse des risques et de mesurer les répercussions sur le secteur de la pêche commerciale et sur les emplois.

En réalité, le processus a fonctionné grâce à la volonté du Conseil de la nation haïda de communiquer ses objectifs culturels et écologiques sur le plan spatial.

Dans l'industrie de la pêche, nous connaissons les données halieutiques et spatiales, et nous utilisons les mêmes logiciels que les planificateurs. Nous avons pu réunir littéralement des centaines de pêcheurs dans une même salle pour faire des compromis en vue d'atteindre des objectifs écologiques — comme la protection de la zostère marine ou des coraux en eaux profondes —, tout en réduisant le plus possible les répercussions sur les meilleurs sites de pêche. Nous n'avons tout simplement pas réussi à reproduire ce processus pour la biorégion du plateau Nord.

Ernie Klassen: Les groupes des Premières Nations ont-ils participé avec vous à ce processus? Vous pourriez peut-être nous expliquer un peu comment ils ont interagi avec vos groupes.

Le président: Je suis désolé de vous interrompre. Pourriez-vous répondre brièvement, car le temps est écoulé?

Grant Dovey: Brièvement, nous n'aurions pas obtenu de résultats positifs à Gwaii Haanas sans le solide appui et la participation des Haïdas.

Pour ce qui est de la biorégion du plateau Nord, c'est plus compliqué. Il y a 17 Premières Nations signataires, et nous n'avons pas vraiment réussi à nouer des liens ni à maintenir un véritable échange avec les dirigeants de ces communautés.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Klassen.

[Français]

Monsieur Deschênes, vous avez la parole pour six minutes.

Alexis Deschênes (Gaspésie—Les Îles-de-la-Madeleine—Lestiguj, BQ): Merci, monsieur le président.

Bonjour, tout le monde. Merci d'être des nôtres.

J'aimerais entamer la conversation avec vous, monsieur Hilborn. Je trouve que vous avez posé exactement la bonne question. En effet, la question que nous devons nous poser est la suivante: quel problème voulons-nous régler? Par la suite, nous verrons si les aires marines protégées nous permettent d'arriver à nos fins.

Vous ne semblez pas tellement croire que les aires marines protégées donnent des résultats pour protéger l'habitat du poisson. L'idée, c'est de protéger la biodiversité. Or, vous dites que les aires marines protégées n'aident pas à atteindre cet objectif. Ai-je bien compris?

• (1705)

[Traduction]

Ray Hilborn: La question est la suivante: quel est l'objectif, et quelle biodiversité cherchons-nous à protéger?

Un exemple classique serait les coraux fragiles des eaux profondes et d'autres espèces qui peuvent être touchées par la pêche de fond. La solution consiste à interdire ce type de pêche dans ces zones, mais il n'est pas nécessaire d'interdire d'autres formes de pêche qui n'ont pas d'incidence sur des espèces préoccupantes.

[Français]

Alexis Deschênes: N'est-ce pas ce qui se fait déjà?

[Traduction]

Ray Hilborn: Oui. La Colombie-Britannique dispose d'un programme très solide de protection des habitats benthiques vulnérables. Je pense qu'une très petite proportion de la côte de la Colombie-Britannique est touchée par le chalutage de fond. Si je ne me trompe pas, c'est bien en deçà de 10 % du plateau continental.

[Français]

Alexis Deschênes: Selon les échos que j'ai eus et selon la discussion sur les zones marines protégées, les niveaux de protection dans le golfe du Saint-Laurent sont différents.

Selon vous, dans le scénario actuel, parvient-on à introduire des protections qui sont bonnes et bien ciblées?

[Traduction]

Ray Hilborn: Je ne connais pas assez bien les propositions pour me prononcer là-dessus.

[Français]

Alexis Deschênes: D'accord.

Vous dites que, pour ce qui est des poissons, en fermant des zones de pêche, on parvient à protéger nos ressources halieutiques. Est-ce bien ça?

[Traduction]

Ray Hilborn: Non, la fermeture des zones de pêche n'est pas un moyen particulièrement efficace de protéger la ressource, comparativement à la réglementation des prises, comme on le fait actuellement dans le système canadien. C'est beaucoup plus efficace.

[Français]

Alexis Deschênes: Merci, monsieur Hilborn.

Mes prochaines questions s'adressent aux représentants de la BC Seafood Alliance.

Pouvez-vous nous expliquer comment ça se passe en Colombie-Britannique? Y a-t-il des discussions entre la province et le fédéral pour que les efforts de protection soient coordonnés?

[Traduction]

Grant Dovey: La province s'est concentrée sur l'élaboration de ce qu'on appelle une stratégie pour les milieux marins côtiers. Nous n'y voyons rien qui préconise un accès continu pour la pêche durable.

La province utilise également des désignations provinciales pour certaines zones de mise en œuvre plus petites. Il s'agit surtout de fermetures visant à protéger les oiseaux de mer près des rivages. Notre organisme de réglementation est principalement le gouvernement fédéral, c'est-à-dire Pêches et Océans Canada et Parcs Canada, aux termes de la Loi sur les océans, pour la mise en œuvre de refuges marins et les aires marines nationales de conservation.

[Français]

Alexis Deschênes: Est-ce que vous avez un objectif de protection poussé par la province, comme c'est le cas au Québec, et un autre qui est poussé par le fédéral?

[Traduction]

Grant Dovey: Je suis désolé; demandez-vous un exemple de désignation provinciale et fédérale?

[Français]

Alexis Deschênes: Est-ce que les deux ordres de gouvernement poussent pour protéger les zones?

[Traduction]

Katelyn Lindsay: Non, le gouvernement provincial n'en demande pas davantage que le gouvernement fédéral.

[Français]

Alexis Deschênes: D'accord.

[Traduction]

Katelyn Lindsay: Tout cela s'inscrit dans le cadre des objectifs de 30 % d'ici 2030.

[Français]

Alexis Deschênes: Est-ce que vos discussions avec le fédéral abordent des aménagements pour s'assurer que les aires marines protégées permettent la pêche non néfaste pour la protection de la biodiversité?

[Traduction]

Katelyn Lindsay: C'est ce que nous visons depuis le début. Nous voulons quelque chose qui montre que nous aurons toujours accès à une pêche durable dans ces aires marines protégées.

[Français]

Alexis Deschênes: Quelles sont les réponses que vous avez eues?

[Traduction]

Grant Dovey: Le projet actuel pour la biorégion du plateau Nord prévoit plus de 350 zones. Environ 25 % d'entre elles seraient complètement interdites à la pêche, alors que les autres accueilleraient divers niveaux d'activités autorisées. Certaines pêches seraient permises; ainsi, dans l'exemple mentionné par M. Hilborn concernant la protection des coraux en eaux profondes, le chalutage et les engins de fond — comme les casiers ou les palangres — seraient interdits. D'autres pêches seraient toutefois autorisées.

Cela varie donc, mais un certain nombre de zones à ne pas exploiter sont prévues, et cela bloquerait un accès important aux prises de diverses pêches essentielles dans la biorégion du plateau Nord — de l'ordre de 20 à 50 %, comme je l'ai mentionné —, ce qui aura des effets catastrophiques sur l'industrie.

Le problème vient surtout du projet de zonage, qui impose des fermetures complètes ou partielles dans les zones où la pêche est ouverte.

• (1710)

[Français]

Alexis Deschênes: D'accord.

Qu'est-ce qui va demeurer permis?

[Traduction]

Grant Dovey: Tout dépend de la zone et de l'outil de mise en œuvre. Dans les exemples récents, tous les refuges marins sont des zones à ne pas exploiter. Cela dépend simplement du zonage. Comme je l'ai dit, cela pourrait aller d'une interdiction totale à une utilisation partielle.

[Français]

Le président: Merci beaucoup, monsieur Deschênes.

[Traduction]

Cela met fin à notre première série de questions. Nous passons donc au deuxième tour.

Je cède la parole à M. Gunn, qui dispose de cinq minutes.

Aaron Gunn (North Island—Powell River, PCC): Merci, monsieur le président.

Monsieur Dovey, lors de leurs témoignages devant notre comité, les fonctionnaires du ministère des Pêches et Océans, et la ministre elle-même, ont qualifié de « mésinformation » l'idée selon laquelle le réseau prévu des aires marines protégées — ces parcs marins — serait des zones à ne pas exploiter ou des zones où de nombreuses pêches seraient mises à rude épreuve et carrément interdites. S'agit-il de mésinformation, ou le ministère a-t-il explicitement proposé, au moyen de scénarios et de plans provisoires, de faire exactement cela, contrairement à ce que ses représentants nous ont dit?

Grant Dovey: Je participe activement, depuis 2018, à la planification marine sur la côte Ouest. Des zones importantes seront fermées à un grand nombre de pêches sur la côte Ouest. Comme je l'ai mentionné plus tôt, il y a certaines zones où la pêche sera complètement interdite et d'autres où seules des activités de pêche précises seront interdites.

Aaron Gunn: À titre de précision, si le ministère des Pêches et des Océans va de l'avant avec les propositions préliminaires dont vous avez connaissance, quelle proportion des lieux de pêche risque-t-il d'enlever aux Canadiens et aux pêcheurs comme vous?

Grant Dovey: Nous avons constaté des réductions de quotas dans un certain nombre de zones à mesure que ces propositions ont été mises en œuvre au cours des 10 à 15 dernières années, ce qui a permis à la Colombie-Britannique de conserver 35 % de ses aires marines. Nous pouvons nous en accommoder, mais le projet concernant la biorégion du plateau Nord et les fermetures qui y sont prévues auront une incidence sur 20 à 50 % de l'accès important aux prises de diverses pêches essentielles sur la côte, et cette situation poussera le secteur des pêches au bord du gouffre.

Aaron Gunn: Cela pourrait donc toucher 20 à 50 % de l'accès à vos pêches.

Je suppose qu'avant d'instaurer ces nouvelles restrictions, le gouvernement a effectué une sorte d'étude ou d'analyse sur les répercussions socioéconomiques en ce qui concerne les emplois et l'activité économique.

Grant Dovey: C'est ce que nous réclamons depuis plusieurs années. Nous en avons refait la demande à la fin du dernier exercice. Il y a un an, on nous a dit d'attendre que le profil des pêches et l'information sur les débarquements soient mis à jour. Nous n'avons toujours pas obtenu ces renseignements. Les planificateurs sont sur le point de prendre des décisions au sujet de la biorégion du plateau Nord sans une analyse adéquate des répercussions socioéconomiques.

Aaron Gunn: Ce que vous me dites, c'est qu'ils vont de l'avant avec ce plan idéologique de 30 % d'ici 2030 sans avoir effectué d'analyse sur le nombre d'emplois que cela fera perdre à l'industrie ni sur les répercussions que subiront les collectivités côtières, les pêcheurs et leur famille. Est-ce exact?

Grant Dovey: C'est ce que nous demandons depuis quelques années. Nous attendons toujours cette analyse.

Dans l'état actuel des choses, nous avons besoin d'une analyse itérative des répercussions socioéconomiques, quelque chose qui nous permettra d'évaluer précisément les effets sur les débarquements et les emplois dans une zone déterminée — disons, l'aire marine nationale de conservation de la côte centrale. Un an plus tard, si le ministère envisage d'entreprendre le zonage au large de Haida Gwaii, il devra refaire cette analyse économique. Le fait est que nous n'avons vu aucune analyse économique depuis 2020.

Aaron Gunn: J'ai discuté ici, au Comité, avec Kathy Graham, la directrice générale de la planification et de la conservation marines. Je vais lire ce qu'elle m'a dit: « Nous travaillons avec le secteur de la pêche. Nous nous efforçons sincèrement de nous assurer que les impacts sont réduits le plus possible. Par conséquent, nous avons rajusté les limites de manière à ce qu'elles réduisent véritablement au minimum ces impacts socioéconomiques. »

En avez-vous vu la preuve? En tant que personne travaillant dans l'industrie, avez-vous observé que le ministère des Pêches et des Océans a modifié et rajusté considérablement les limites de ses aires marines protégées afin de réduire le plus possible les répercussions sur votre industrie et les pertes d'emplois pour les Canadiens?

Grant Dovey: Non, pas dans la biorégion du plateau Nord, et c'est frustrant parce que nous nous sommes retroussé les manches et nous nous sommes mis au travail en 2019. Nous avons respecté ou dépassé toutes les priorités en matière de conservation écologique — plus de 130, notamment en ce qui concerne les zostères, les coraux en eaux profondes et certains types d'habitats. Nous nous y sommes pris aussi bien, voire mieux, que les partenaires, tout en réduisant de 75 % les répercussions sur le secteur de la pêche commerciale. Aucun de ces conseils n'a été intégré au projet actuel de la biorégion du plateau Nord.

• (1715)

Aaron Gunn: Monsieur Hilborn, d'après vous, est-ce fondamentalement la science ou l'idéologie qui guide la création de ces parcs sous-marins ou de ces aires marines protégées?

Ray Hilborn: Je pense que le mouvement « 30 % d'ici 2030 » est motivé, en grande partie, par l'idéologie. Il y a très peu de données scientifiques sur l'objectif et sur l'efficacité de la fermeture de ces zones.

Aaron Gunn: Selon vous, l'objectif précis de protéger 30 % des eaux canadiennes est-il fondé sur des données scientifiques, ou s'agit-il d'un chiffre arbitraire ancré dans la politique?

Ray Hilborn: Le chiffre de 30 % est certainement ancré dans la politique. Je souscris tout à fait à l'idée de protéger les océans, mais la fermeture de zones est rarement le moyen le plus efficace de protéger la biodiversité marine.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Gunn.

Nous passons maintenant à M. Morrissey, qui dispose de cinq minutes.

Robert Morrissey (Egmont, Lib.): Merci, monsieur le président.

Mes questions s'adressent à M. Dovey et à Mme Lindsay.

Il est important que le Comité précise qu'il s'agit, pour le moment, d'un plan provisoire. Il y a une grande différence entre un projet et le produit final qui en découlera. Tout le monde semble convenir que la protection de l'environnement dans certaines zones est bénéfique pour les pêches, mais il faut le faire en consultation avec les personnes qui seraient touchées.

Avez-vous des recommandations à formuler au Comité pour appuyer la mise en place de mesures de protection, tout en ayant une incidence minimale sur le gagne-pain des pêcheurs en vue d'en assurer la viabilité à long terme?

Grant Dovey: Nous avons présenté ces conseils en 2020. Nous sommes conscients qu'il s'agit d'un projet, mais malgré tous nos ef-

forts, on nous dit sans cesse: « Ne vous inquiétez pas. Vos conseils seront intégrés. »

Robert Morrissey: Pouvez-vous répéter cela?

Grant Dovey: Malgré tous nos efforts, on nous dit sans cesse: « Ne vous inquiétez pas. Vos conseils de 2020 seront intégrés au produit final. »

Robert Morrissey: Quels conseils ont été fournis en 2020?

Grant Dovey: En 2020, nous avons donné des conseils précis sur le rajustement des limites et des mesures de gestion pour l'ensemble des plus de 350 zones.

Katelyn Lindsay: Je tiens simplement à souligner que nous avons perdu confiance dans tout ce processus, car cela fait maintenant sept ans qu'on nous dit: « Soyez patients. Vos conseils seront intégrés. » Or, rien ne nous a été présenté jusqu'ici.

Robert Morrissey: Avez-vous vu...

Katelyn Lindsay: Nous sommes contraints de vivre avec cette incertitude depuis sept ans.

Robert Morrissey: C'est une préoccupation légitime.

Grant Dovey: Il suffit de voir...

Robert Morrissey: Vous a-t-on présenté de la documentation que vous pourriez remettre au Comité pour montrer que vos conseils sont catégoriquement ignorés?

Grant Dovey: Je peux transmettre au Comité notre rapport détaillé, qui contient tous nos conseils, et nous pourrions examiner...

Robert Morrissey: Non, ce n'était pas ma question.

Grant Dovey: Oui. D'accord. J'y arrive.

Robert Morrissey: C'est ce que vous avez conseillé dès le départ.

Je suis d'accord avec vous pour dire que si le gouvernement prend des mesures qui auront des effets négatifs importants sur la capacité des gens à gagner leur vie, mais qu'il ne peut pas justifier sa décision... Quel est l'objectif à long terme? C'est ce que je veux savoir.

Je suppose que vos recommandations étaient bonnes et justes, mais à ce jour... Ma question était de savoir si vous pouvez fournir au Comité des éléments de preuve ou des documents qui montrent que ces conseils sont catégoriquement rejetés.

Grant Dovey: Oui, vous pouvez examiner les deux nouveaux refuges marins établis au cours de la dernière année: Banks Island et Hoeya Sill. Dans le cas de Banks Island, nous avons fourni des conseils importants pour réduire les répercussions sur la pêche à la palangre du flétan et de la morue-lingue ainsi que sur la pêche au casier de la crevette, mais aucune de ces recommandations n'a été prise en compte. Hoeya Sill, à Knight Inlet...

Robert Morrissey: Excusez-moi. Quelle serait la justification de la fermeture de cette zone ou de la restriction de cette pêche? Quelle explication vous a-t-on donnée? Quel était votre...

Grant Dovey: La justification qu'on nous a donnée était que ces zones serviraient à respecter les priorités globales en matière de conservation écologique, que ce soit pour des espèces précises ou des habitats dans l'ensemble de la biorégion du plateau Nord, et c'est un des éléments.

• (1720)

Katelyn Lindsay: Le deuxième élément de preuve qui montre que nos conseils n'ont pas été pris en compte, c'est que le ministère a produit un deuxième projet concernant la biorégion du plateau Nord sans qu'aucun de nos conseils n'y soit intégré et, en fait, les répercussions sur l'industrie étaient encore pires. Nous avons eu affaire à deux projets différents, et nous avons présenté nos conseils dans l'intervalle, mais les répercussions étaient pires dans le deuxième projet.

Robert Morrissey: Que pourriez-vous remettre au Comité pour confirmer ou étayer votre position? Je crois qu'un des témoins a cité un chiffre... en cas de fermeture complète, les activités de pêche subiraient une réduction de 20 à 50 %. Pourriez-vous préciser encore une fois quelles espèces seraient alors touchées?

Grant Dovey: Volontiers. Je peux vous donner plusieurs exemples précis. Dans la région, de Port Hardy à Bella Bella, 32 % de l'accès à la panope du Pacifique a été perdu. Il y a 46 %...

Robert Morrissey: S'agit-il d'une pêche de fond?

Grant Dovey: Non, il s'agit d'une pêche en plongée sans prise accessoire et par récolte manuelle.

Robert Morrissey: C'est ce que je pensais.

Katelyn Lindsay: Ces mollusques sont prélevés un à un par des plongeurs commerciaux. Nous récoltons moins de 2 % de la biomasse de la côte chaque année. Cela ne soulève donc pas de préoccupation en matière de conservation.

Grant Dovey: Pour répondre à votre question de savoir si le gouvernement tient compte de nos conseils... Il faudrait refaire une analyse adéquate des répercussions socioéconomiques et la comparer à celle de 2020.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Morrissey.

[Français]

Monsieur Deschênes, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Alexis Deschênes: Merci, monsieur le président.

Monsieur Hilborn, selon vous, quelle serait la meilleure façon d'agir pour protéger la biodiversité marine?

[Traduction]

Ray Hilborn: Les changements climatiques sont un gros facteur. C'est la grande menace qui nous guette. On ne peut pas faire grand-chose dans l'océan à ce sujet, mais pour les choses qu'on peut contrôler, une gestion efficace des pêches est bien plus utile que la simple fermeture de zones.

[Français]

Alexis Deschênes: Les interdictions proposées en vue de protéger la biodiversité marine comprennent aussi des interdictions de faire de l'exploration pétrolière et gazière, de faire de l'exploitation ainsi que de rejeter en mer des déchets et d'autres matières.

Est-ce que ce ne seraient pas des interdictions qui vont faire en sorte de protéger la biodiversité?

[Traduction]

Ray Hilborn: Oui, certainement.

Dans le grand portrait de la transformation de la biodiversité marine, ces facteurs n'ont pas été déterminants, mais le fait d'interdire ces activités est certainement une bonne mesure. En même temps,

ce n'est pas comme si c'était un problème majeur qui allait entraîner un changement mesurable dans la biodiversité marine.

[Français]

Alexis Deschênes: Ce que vous dites, c'est que si on gérait simplement mieux les pêches, on n'aurait pas besoin d'établir des aires marines protégées. Est-ce exact?

[Traduction]

Ray Hilborn: Encore une fois, cela dépend de votre objectif.

Si votre objectif est d'avoir des écosystèmes marins sains et fonctionnels qui apportent des avantages à la société sous forme de nourriture et d'emplois, nous n'avons pas vraiment besoin de zones marines protégées tant que nous avons une gestion efficace des pêches.

Dans des cas très particuliers à très petite échelle, il peut y avoir des exemples contraires, mais l'idée que nous devons fermer 30 % des océans à la pêche pour protéger la biodiversité marine ne s'applique pas au Canada.

[Français]

Alexis Deschênes: Admettons que, dans les aires marines protégées, on définisse les interdictions selon les objectifs de conservation et qu'on permette certains types de pêche tout en interdisant les types de pêche qui pourraient compromettre les ressources, ou, du moins, qu'on adapte les interdictions à chaque aire marine protégée. Ne pensez-vous pas que cette façon d'agir serait un gain?

[Traduction]

Le président: Veuillez donner une réponse brève.

Ray Hilborn: Oui, bien sûr.

Si vous pouvez identifier précisément les effets de la pêche sur la biodiversité et sur ce pour quoi vous vous inquiétez, vous pourriez discerner des différences d'un site à l'autre.

[Français]

Le président: Merci beaucoup, monsieur Deschênes.

Il nous reste six minutes.

[Traduction]

La durée des prochaines séries de questions se limitera à trois minutes des deux côtés.

M. Small est le suivant.

Clifford Small (Central Newfoundland, PCC): Merci, monsieur le président.

Je souhaite la bienvenue aux témoins présents aujourd'hui.

Monsieur le président, le 25 novembre, nous avons reçu des représentants du ministère de l'Environnement, de Pêches et Océans Canada et de Parcs Canada. Lorsqu'on leur a demandé quels objectifs ils espéraient atteindre en souscrivant à l'initiative « 30 % d'ici 2030 », qui prévoit la fermeture de 30 % des océans d'ici 2030, ils ont répondu que l'objectif était d'augmenter la rétention et la capture du carbone dans l'océan et de ralentir les changements climatiques.

Madame Lindsay, croyez-vous que le fait d'interdire les plongeurs de panopes, les pêcheurs de flétan à la ligne et à l'hameçon ainsi que les équipements de pêche de type casiers mettra fin au changement climatique?

• (1725)

Katelyn Lindsay: Non, je ne le crois pas.

Cela rendra nos pêcheries, comme celles de la crevette tachetée, plus concurrentielles. Par exemple, lorsque vous fermez certaines zones, celles qui restent ouvertes sont davantage exposées à la concurrence. Il faudra parcourir de plus longues distances pour se rendre sur les lieux de pêche. Cette fragmentation de l'accès serait très problématique, puisqu'elle entraînerait une augmentation de la consommation de carburant.

Clifford Small: Contrairement à ce qu'ont dit ces responsables, vous pensez que c'est le contraire qui se produira, c'est bien cela? Vous croyez que l'interdiction augmentera l'empreinte carbone de la pêche.

Katelyn Lindsay: C'est ce que je crois, oui.

Clifford Small: Je vous remercie.

Monsieur Hilborn, plus de 10 lois du Parlement protègent la totalité de nos océans.

Croyez-vous que la signature de la convention « 30 % d'ici 2030 » des Nations unies nous garantit la protection des océans? Croyez-vous plutôt que le gouvernement actuel a abandonné les collectivités côtières aux mains des Nations unies?

Ray Hilborn: N'oubliez pas que l'initiative « 30 % d'ici 2030 » n'est pas un engagement à fermer 30 % des zones de pêche d'ici 2030. Il s'agit d'une protection qui comprend d'autres mesures de conservation efficaces. Je pense que le Canada peut facilement y parvenir avec un impact minimal sur l'industrie de la pêche, mais cela nécessitera un travail acharné à l'étape de la conception de la dite initiative.

Clifford Small: Connaissez-vous les « normes ouvertes » en matière de conservation qui sont utilisées comme lignes directrices lors de la délimitation de bon nombre de ces zones?

Ray Hilborn: Non, je ne les connais pas.

Clifford Small: Eh bien, je viens de tomber sur ceci:

La communauté de conservation de la biodiversité s'attaque à des problèmes environnementaux importants, complexes et urgents où les enjeux sont élevés. Cependant, nous n'avons pas de système entièrement fonctionnel pour évaluer l'efficacité de nos actions. Sans une mesure plus rigoureuse de l'efficacité et une consignation assidue des mesures que nous prenons, nous ne pouvons pas savoir si nous obtenons les résultats souhaités ni le démontrer.

J'ai trouvé le lien sur le site Web de la Société pour la nature et les parcs du Canada, ou SNAP. Que pensez-vous de cette norme sur laquelle des groupes comme la SNAP fondent leur jugement?

Le président: Je suis désolé. Je crains de devoir intervenir. Nous avons largement dépassé le temps imparti.

Professeur Hilborn, si vous souhaitez répondre à cette question, veuillez le faire par écrit. Nous devons passer au prochain intervenant.

Monsieur Connors, vous avez trois minutes.

Paul Connors (Avalon, Lib.): Bonjour.

Monsieur Dovey, vous avez mentionné à plusieurs reprises les refuges marins. Quelle est la différence entre un refuge marin et une aire marine protégée? Y a-t-il une différence?

Grant Dovey: Aux termes des objectifs d'Environnement et Changement climatique Canada ou des objectifs nationaux, les deux peuvent être considérés comme des aires marines conservées. Cela dépend de l'outil de mise en œuvre. Pour la mise en œuvre des

refuges marins, je crois que c'est la Loi sur les pêches qui est utilisée. Dans le cas des aires marines nationales de conservation, c'est la Loi sur les océans et le cadre législatif du ministère de l'Environnement qui sont utilisés, par exemple. Il s'agit simplement d'outils de mise en œuvre différents.

Paul Connors: Lors d'une précédente réunion ici, il a été déclaré qu'il existait d'autres lois pour protéger et préserver les océans. Est-ce exact?

• (1730)

Grant Dovey: Oui, je dirais que oui. La Loi sur les pêches préserve et protège les océans par l'intermédiaire de la gestion des pêches que nous sommes tenus d'effectuer.

Paul Connors: D'accord.

Madame Lindsay, dans la minute qui me reste, vous pourriez peut-être, si vous le souhaitez, nous parler de la biodiversité marine et de la conservation. Qu'est-ce que cela signifie pour un pêcheur commercial? Comment décririez-vous cela du point de vue d'un pêcheur commercial? Comment protégeriez-vous cette biodiversité?

Katelyn Lindsay: Comme je crois l'avoir mentionné dans mon introduction, nous n'avons rien en tant que pêcheurs commerciaux si nous n'avons pas un biome marin en santé, tant au Canada qu'ailleurs dans le monde. Si nous ne protégeons pas nos océans — ce que nous faisons grâce à une gestion efficace des pêches —, nous n'avons pas de moyens de subsistance. Nous avons des pêcheurs de flétan qui exercent leur métier sur la côte de la Colombie-Britannique depuis cinq ou six générations. Nous protégeons nos océans depuis de nombreuses années.

Paul Connors: Il me reste environ 30 secondes, monsieur Dovey. Souhaitez-vous ajouter quelque chose?

Grant Dovey: Absolument.

Sur la côte ouest, nous nous sommes engagés sur la voie de la cogestion vers le milieu des années 1990. Nous sommes devenus des chefs de file dans la cogestion avec l'industrie, le réinvestissement dans la science, la cogestion en matière de surveillance, les tests de biotoxines, etc. Toutes les associations de pêcheurs pour lesquelles je travaille s'engagent à long terme. Elles veulent préserver la ressource pour les générations à venir.

C'est ainsi que nous concevons un océan en bonne santé. Avec ces pêcheries durables de classe mondiale, qu'il s'agisse de la pêche au chalut du poisson de fond ou de la pêche en plongée comme celle des panopes ou des concombres de mer, c'est la voie que nous avons choisie. Nous pouvons continuer à arriver si nous avons accès aux ressources. Sans cet accès, rien de cela n'est possible.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Connors.

Voilà qui conclut ce premier segment.

À tous nos témoins, merci d'avoir pris le temps de vous joindre à nous aujourd'hui, en personne et par vidéoconférence. Vos témoignages seront très importants pour l'élaboration du rapport et des recommandations qui découleront de la présente étude.

Sur ce, je suspends brièvement la séance pour accueillir notre prochain groupe d'experts.

• (1730)

(Pause)

• (1735)

Le président: Distingués collègues, nous reprenons nos travaux.

Alors que nous nous préparons pour le deuxième groupe d'experts, j'aimerais formuler quelques consignes à l'intention de nos nouveaux témoins. Avant de parler, veuillez attendre que je vous invite à le faire. Pour ceux qui participent par vidéoconférence, cliquez sur l'icône du microphone pour activer votre micro et couper le son lorsque vous ne parlez pas.

[Français]

En ce qui concerne l'interprétation, les participants qui utilisent l'application Zoom ont le choix, au bas de leur écran, entre le parqué, l'anglais et le français. Les participants dans la salle peuvent utiliser l'écouteur et choisir le canal désiré.

[Traduction]

Je vous rappelle que toutes vos interventions doivent être adressées à la présidence.

Sur ce, j'aimerais souhaiter la bienvenue à nos nouveaux témoins.

Nous accueillons en personne le professeur Evan Edinger, de la Memorial University of Newfoundland. Nous accueillons également Stephen Woodley, de la Commission mondiale sur les aires protégées.

Par vidéoconférence, nous avons Ian MacPherson, directeur exécutif de la Prince Edward Island Fishermen's Association, ainsi que Melanie Giffin, biologiste de la vie marine.

Nous allons commencer par les déclarations liminaires de nos témoins, lesquelles ne devront pas excéder cinq minutes. Notre premier intervenant sera le professeur Edinger.

Evan Edinger (professeur, Memorial University of Newfoundland, à titre personnel): Je tiens à remercier le Comité de m'avoir invité à Ottawa pour témoigner et de me donner l'occasion d'aborder ce sujet important. Je le remercie entre autres de continuer à se pencher sur cette question, alors qu'il y a tant d'autres enjeux urgents, en particulier sur la scène internationale. Les questions importantes pour le long terme ne doivent pas être ignorées.

Je suis professeur de géographie, de biologie et de sciences de la Terre à la Memorial University, où j'enseigne depuis 2001. J'ai cofondé là-bas deux groupes de recherche pertinents: notre groupe de recherche sur les coraux des grands fonds et notre groupe de recherche sur la cartographie des habitats marins.

J'ai eu le privilège de travailler sur ces deux sujets dans les trois océans du Canada. J'ai eu le privilège de travailler dans et avec les collectivités côtières de l'Arctique et de ma province natale, Terre-Neuve-et-Labrador.

J'enseigne également la biologie de la conservation et la géographie depuis 2002. Je me sens donc à l'aise avec cette discipline et son application aux systèmes marins et côtiers, ainsi qu'avec certaines questions scientifiques et politiques liées à la conservation marine au Canada.

Afin d'aborder les questions particulières que vous pourriez vous poser, je voudrais vous montrer certains des animaux que les zones marines protégées et les zones conservées du Canada protègent et conservent.

Les squelettes que vous tenez proviennent d'animaux. Il s'agit de trois différentes espèces de coraux des grands fonds marins que l'on retrouve dans les eaux de Terre-Neuve-et-Labrador. Des espèces similaires sont présentes dans les trois océans du Canada.

Chacun des échantillons que vous tenez provient d'un animal qui a vécu plus longtemps que n'importe lequel d'entre nous dans cette salle. Nous savons combien de temps ils peuvent vivre. Le corail pop-corn présente des anneaux concentriques qui ressemblent à des cernes d'arbres et qui sont en fait des anneaux de croissance. Cette espèce peut vivre jusqu'à 600 ans, mais la plupart des coraux que nous obtenons à partir de prises accessoires ou qui existent dans des collections de recherche ont entre 70 et 100 ans. Dans les eaux de la Colombie-Britannique, ce corail est connu sous le nom de corail rouge, et c'est l'une des espèces auxquelles M. Dovey a fait référence lors du segment précédent.

En plus de connaître la durée de vie des animaux individuels, nous savons que certaines de ces espèces construisent des habitats dans les eaux canadiennes. Les coraux occupent ces eaux de façon continue depuis plus de 2 000 ans. Par exemple, le corail bambou pousse dans le refuge marin de Disko Fan, dans la baie de Baffin. Le troisième est le corail gommé. Il peut atteindre une hauteur de deux à trois mètres et vivre — lui aussi — jusqu'à 100 ans. Le plus vieux échantillon que nous avons daté était de taille moyenne et il avait 70 ans.

Ces espèces de coraux vivent longtemps, grandissent très lentement et construisent des habitats dont dépendent d'autres animaux. Elles sont très sensibles aux impacts de la pêche. Nous savons que le premier passage d'un chalut cause le plus de dommages à ces habitats très sensibles, mais souvent, nous ne savons pas où ils se trouvent avant de les rencontrer avec nos engins de pêche. Je vous enverrai une copie PDF de ce rapport que nous avons publié il y a plusieurs années cartographiant la répartition des coraux des grands fonds dans les eaux de Terre-Neuve-et-Labrador. Les données qui ont servi à l'élaboration de ces cartes sont issues des prises accessoires réalisées dans le cadre du Programme d'observateurs des pêches et des chaluts de recherche du ministère des Pêches et des Océans.

Nous savons également que tous les types d'engins de pêche de fond, lorsqu'ils sont déployés dans les habitats coralliens, endommagent les coraux. Il est évident que les chaluts de fond, qui couvrent la plus grande superficie, causent le plus de dommages, mais les filets maillants, les palangres de fond et même les casiers à crabes provoquent des prises accessoires de coraux, en particulier lorsqu'ils sont traînés sur le fond lors de la remontée.

Les coraux des grands fonds sont l'une des espèces indicatrices d'écosystèmes marins vulnérables reconnues par l'Organisation des Nations Unies pour la pêche et l'agriculture, ainsi que par la résolution 61/105 aux termes de laquelle l'Assemblée générale des Nations unies exigeait du Canada et des autres États côtiers qu'ils identifient et protègent les espèces et les habitats des écosystèmes marins vulnérables.

Je voudrais m'appuyer sur mon expérience avec les coraux pour répondre aux questions que vous avez posées.

En ce qui concerne les répercussions sur les collectivités côtières, disons que je ne suis pas versé dans les sciences sociales. Mon domaine de recherche ne concerne donc pas les impacts économiques relatifs aux zones marines et aux zones protégées. Je vais plutôt vous faire part de certaines de mes expériences et vous expliquer comment la conception des réserves marines a pris en compte ces impacts, parfois au détriment de l'efficacité de la recherche.

Nous devons protéger la biodiversité marine, mais pas seulement pour les poissons. Comme l'ont dit les membres de la BC Seafood Alliance, nous voulons et devons protéger la santé des océans afin de pouvoir continuer à bénéficier encore longtemps de la biodiversité marine et des poissons marins, et je pense que tout le monde est d'accord là-dessus. Dans les océans, tout comme sur terre, il est important de se rappeler que les zones protégées ne sont pas toutes identiques. Stephen Woodley va vous présenter l'Union internationale pour la conservation de la nature, ou UICN. Il existe de nombreuses catégories différentes de zones protégées, allant des zones strictement interdites d'accès à celles qui sont gérées pour l'exploitation des ressources et où la biodiversité est une préoccupation secondaire.

• (1740)

Le président: Professeur, je vais vous interrompre. Nous sommes à court de temps. Si vous pouviez conclure, nous aurons plus de temps pour approfondir les choses lors des questions.

Evan Edinger: D'accord.

Je vais citer deux exemples de cas où nous avons dû accorder plus d'attention à la science.

La zone de protection marine de Gilbert Bay a été créée au sud du Labrador pour protéger la morue dorée. Lors de sa création, nous avons cartographié l'habitat marin de cette zone. Nos amis qui ont suivi les poissons ont finalement découvert que la zone était trop petite et qu'il fallait l'agrandir afin de protéger efficacement cette sous-population de morues. Malheureusement, cette recommandation scientifique n'a pas été mise en œuvre.

Le président: Professeur, je crains que nous ayons largement dépassé le temps imparti, je vais donc devoir vous interrompre. Vous pouvez toujours soumettre d'autres renseignements par écrit. Vous aurez aussi l'occasion de revenir sur ces éléments lors de la période de questions.

Je m'en excuse, mais nous devons passer à M. Woodley.

Vous avez la parole jusqu'à concurrence de cinq minutes pour nous livrer votre déclaration liminaire.

Stephen Woodley (vice-président de la science, Union internationale pour la conservation de la nature, Commission mondiale sur les aires protégées, à titre personnel): Merci.

Je suis écologiste et je travaille depuis 40 ans dans le domaine des aires protégées, tant terrestres que marines. J'ai été scientifique en chef à Parcs Canada et je travaille maintenant pour la Commission mondiale des aires protégées de l'Union internationale pour la conservation de la nature, ou UICN.

J'ai dirigé des études sur l'efficacité des aires protégées. Au nombre de mes péchés, j'ai participé à fond au processus de la Convention sur la diversité biologique, ou CDB, qui a abouti aux objectifs dont nous parlons aujourd'hui. Ce processus de la CDB, qui a été convenu à Montréal en décembre 2022, comporte 4 objectifs et 23 cibles. Elle a pour objectif de stopper et d'inverser la perte de biodiversité et de partager équitablement les avantages de la biodiversité.

J'aimerais pouvoir dire que nous sommes en bonne posture ici au Canada ou dans le monde en ce qui concerne l'état de nos océans, mais rien n'est plus loin de la vérité. Les océans sont en difficulté. Les stocks de poissons sont mal gérés. L'une des raisons pour lesquelles nous avons fixé collectivement ces objectifs était de mettre

un terme à la perte de biodiversité et d'inverser la tendance. C'est un processus vraiment important.

Le deuxième point que je tiens à souligner, c'est qu'il s'agit d'un processus fondé sur la science. La Conférence des Parties qu'on appelle communément la COP est hautement politique, mais le travail qui se fait en coulisses est très scientifique. Je reviendrai sur les fondements scientifiques de l'objectif 30 % d'ici 2030 dans quelques minutes.

Outre l'objectif 3, malheureusement surnommé « l'objectif 30 en 30 », nous devrions également parler de l'objectif 10, qui stipule que nous devons gérer de manière durable toutes nos pêcheries en tant que pays. Ces objectifs doivent fonctionner ensemble si nous voulons progresser. Nous ne ferons aucun progrès en nous contentant de mettre en œuvre un seul objectif de ce cadre mondial très complexe en matière de biodiversité.

Nous savons avec certitude que les zones protégées fonctionnent lorsqu'elles sont conçues dans cette optique. J'ai mené des recherches à ce sujet. Je les ai publiées dans *Science* et dans *Nature*. Les zones protégées fonctionnent lorsqu'elles sont bien conçues, lorsqu'elles sont gérées efficacement et lorsqu'elles sont gouvernées de manière équitable. Pour obtenir des résultats en matière de conservation, ces trois aspects doivent fonctionner ensemble.

Sur quoi repose ce chiffre de 30 %? Malheureusement, c'est le titre de l'objectif trois. C'est un peu regrettable, car les aspects qualitatifs sont bien plus importants que les aspects quantitatifs. Ce qui compte, c'est l'emplacement et la gestion de ces aires protégées, plutôt que l'atteinte de ce chiffre magique. Cette façon de voir les choses est un peu problématique.

J'ai examiné et publié un article sur le chiffre global optimal. Comme l'a dit M. Hilborn, cela dépend des objectifs. J'ai examiné 70 études provenant du monde entier et portant sur différents écosystèmes qui répondaient à mes critères d'évaluation. Si vous vous souciez de la protection d'écosystèmes représentatifs, d'écosystèmes rares ou d'espèces menacées, aucune étude ne propose un chiffre inférieur à 30 %. Si vous additionnez tous ces éléments, beaucoup d'entre eux aboutissent à un chiffre bien supérieur. Ce 30 % constitue le minimum et ce chiffre a été avancé par l'UICN sur la base de l'article que j'ai rédigé. Il existe 100 articles qui justifient ce chiffre. Ce n'est pas un chiffre politique, c'est un chiffre scientifique, et c'est ce qui est important.

Que se passerait-il si nous protégeions efficacement 30 % des océans? Quelle incidence cela aurait-il sur les pêcheurs? C'est évidemment une préoccupation majeure de ce comité, et elle est tout à fait légitime. La question des retombées est un élément important dont il faut tenir compte. Le fait de protéger des zones et d'en faire des endroits où la pêche est interdite — et nous savons que les zones d'interdiction de pêche sont plus efficaces que les autres types de zones protégées — s'accompagne de retombées. Les poissons vivent plus longtemps et produisent beaucoup plus de descendants, les invertébrés produisent beaucoup plus de descendants et cela se répercute sur d'autres zones. Il peut y avoir un débat scientifique sur l'ampleur et l'effet de ces retombées, mais personne ne conteste leur existence. Je remettrai au greffier une analyse documentaire sur ces retombées afin que vous puissiez vous en servir comme référence, car je n'ai pas le temps d'en parler en détail.

• (1745)

Je pense que je vais m'arrêter là. C'est probablement suffisant.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Woodley. Vous êtes exactement dans les temps.

Sur ce, nous allons passer à la déclaration liminaire de la Prince Edward Island Fishermen's Association, qui ne devra pas durer plus que cinq minutes.

Ian MacPherson (directeur exécutif, Prince Edward Island Fishermen's Association): Merci, monsieur le président.

La Prince Edward Island Fishermen's Association représente plus de 1 260 propriétaires-exploitants indépendants. Nos capitaines sont d'importants employeurs saisonniers sur l'île, et notre pêche est l'un des trois piliers de l'économie de l'Île-du-Prince-Édouard.

Nous tenons à remercier le Comité permanent des pêches et des océans de nous donner l'occasion de nous exprimer sur les zones marines protégées et les refuges marins, car ces zones peuvent avoir une incidence sur les moyens de subsistance de nos membres. Nous sommes ici pour présenter le point de vue de l'Île-du-Prince-Édouard, et vous faire part de nos observations sur la façon dont les zones devraient être administrées et évaluées. Nous nous servons de cette invitation du Comité pour formuler nos observations en la matière.

Le point A porte sur l'incidence que ces initiatives gouvernementales ont eue sur les Canadiens et les collectivités côtières qui dépendent de la pêche et des ressources marines. Dans le golfe où nous sommes, les refuges marins ont fait l'objet d'un accord à l'amiable avec les pêcheurs de l'île pendant de nombreuses années, avant d'être officialisés en 2017. Il y a donc eu très peu de choses à redire, puisque ce sont les pêcheurs qui ont choisi les zones et les espèces à protéger ainsi que les méthodes de protection. Cela met en évidence une étape clé du processus de mise en œuvre des aires marines protégées, ou AMP, et des refuges marins.

Le point B concerne les méthodes utilisées par le gouvernement pour évaluer si les objectifs de conservation sont atteints et si les raisons présidant à la création des zones protégées sont valides. Les refuges marins autour de l'Île-du-Prince-Édouard ne disposent pas d'un plan de gestion et de conservation. Notre association travaille avec le ministère des Pêches et des Océans pour surveiller les zones à l'intérieur du refuge marin.

Le problème posé par l'absence de plans de conservation et de gestion pour ces refuges marins, c'est que, même si les pêcheurs ne peuvent pas utiliser d'engins de chalutage de fonds destructeurs, d'autres promoteurs semblent obtenir facilement des permis des services responsables de la protection des poissons et de leur habitat pour mener des activités destructrices, comme le dragage. Il ne s'agit pas ici de recommander que les refuges marins aient un plan de gestion et de conservation, mais de demander au minimum que les mêmes règles s'appliquent à tous ceux qui se servent de ces espaces.

Dans le cas des zones marines protégées qui deviennent des zones d'interdiction de pêche, il est nécessaire d'élaborer une approche préventive avec les parties prenantes. L'objectif global de la mise en œuvre doit être clair, avec des cibles et des plans définis pour vérifier que les cibles sont atteintes. L'absence de cibles dans un plan de surveillance soulève la question de savoir si l'objectif de conservation est atteint ou non. Actuellement, la majorité des objectifs des aires marines protégées du ministère des Pêches et des Océans sont axés sur la surveillance, mais il n'y a pas de cibles. Si la surveillance montre que les populations déclinent, l'aire marine

protégée sera-t-elle supprimée, attendu que ladite protection ne semble avoir aucune incidence sur l'écosystème?

Le point C porte sur la question de savoir si les raisons avancées par le gouvernement pour la mise en place d'une protection marine sont valides et si les objectifs sont atteints. La raison d'être et l'objectif de la création d'une protection marine et côtière doivent être fixés en collaboration avec ceux qui vivent de l'océan. Ce sont des citoyens scientifiques qui connaissent les eaux mieux que quiconque. En général, la majorité des aires marines protégées de notre région ont été mises en place pour protéger les coraux mous, qui sont plus faciles à mesurer, car ils sont sédentaires. Il est toutefois difficile d'affirmer catégoriquement que d'autres espèces bénéficient de la protection des coraux.

En résumé, le succès de toute zone désignée ne peut se concrétiser que s'il existe une communication significative et efficace avec ceux qui vivent de la mer. Comme nous l'avons dit dans notre exemple initial, il est possible de s'entendre sur les zones désignées lorsque les principaux intervenants ont leur mot à dire et que leur contribution est respectée et reconnue par les décideurs. Nous devons intégrer une certaine souplesse dans le processus d'évaluation. Cela nous permettra de déplacer ou de rouvrir les zones désignées si les conditions climatiques l'exigent.

Nous serons heureux de fournir des précisions au Comité sur l'un ou l'autre de ces points et de répondre à ses questions.

Merci beaucoup, monsieur le président.

• (1750)

Le président: Merci beaucoup, monsieur MacPherson.

Voilà qui conclut les déclarations liminaires.

Nous allons passer directement à la première série de questions. Monsieur Arnold, vous avez six minutes.

Mel Arnold: Merci de vos témoignages.

Je vais commencer par M. Woodley. Monsieur Woodley, la page d'accueil de l'Union internationale pour la conservation de la nature, ou UICN, indique qu'il s'agit de « l'autorité mondiale en ce qui concerne le statut du monde naturel et les mesures nécessaires pour le sauvegarder ». Êtes-vous d'accord pour dire que les gouvernements élus par les citoyens devraient être l'autorité chargée de définir les mesures de conservation de leur nation?

Stephen Woodley: Je suis désolé, je n'ai pas vraiment compris. Pouvez-vous répéter votre question?

Mel Arnold: Êtes-vous d'accord pour dire que les gouvernements élus par les citoyens devraient être l'autorité qui définit les mesures de conservation de leurs pays respectifs?

Stephen Woodley: Il ne fait aucun doute que, dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique, c'est aux gouvernements élus par leurs citoyens qu'il appartient de mettre en œuvre la convention.

Mel Arnold: Cette étude a notamment été réalisée parce que le gouvernement du Canada, en collaboration avec des organisations internationales telles que l'UICN, a apporté des changements radicaux auxquels les citoyens s'opposent. C'est ce qui explique pourquoi les députés élus par les citoyens remettent en question les politiques du gouvernement et de l'UICN.

Monsieur Woodley, avez-vous constaté dans d'autres pays une opposition des citoyens aux mesures de conservation mises en œuvre par les gouvernements sur les conseils de l'UICN?

• (1755)

Stephen Woodley: Oui, mais je tiens à préciser que l'UICN n'a pas créé les 23 cibles et les 4 objectifs de la Convention sur la diversité biologique. Cela s'est fait dans le cadre d'un processus international encadré par l'ONU. Le Canada et le Québec ont tous deux participé à ce processus...

Mel Arnold: Il s'agissait d'une organisation internationale.

Stephen Woodley: L'UICN n'est qu'une observatrice dans ce processus.

Mel Arnold: Je pense qu'il est très important que les citoyens et les représentants élus remettent en question les politiques, les croyances et les pratiques, même lorsqu'il y a des dirigeants politiques ou des scientifiques qui les soutiennent.

Prenons l'exemple de l'eugénisme. L'UICN a été fondée par Julian Huxley, qui a également été président de la British Eugenics Society de 1959 à 1962. À une certaine époque, beaucoup de gens, comme le fondateur de l'UICN, croyaient que l'eugénisme était juste, qu'il était validé par la science et qu'il ouvrait la voie à un avenir meilleur. Ils n'ont toutefois pas tenu compte des conséquences funestes que les gens ordinaires auraient à subir en raison de leur croyance en l'eugénisme.

En matière de conservation des zones côtières marines, l'UICN dispose de toutes sortes de définitions et de normes qui sont mises en œuvre au Canada. Quelles garanties l'UICN offre-t-elle aux citoyens canadiens pour assurer que les droits et la dignité des personnes ne sont pas bafoués par l'UICN, dont le siège est en Suisse?

Stephen Woodley: Tout d'abord, je suis tout à fait d'accord avec vous pour dire que la science est un domaine en constante évolution. C'est un domaine qui, de par sa nature même, est censé évoluer, dans la mesure où nous essayons d'y intégrer les meilleures connaissances scientifiques disponibles. Lorsque de nouvelles connaissances scientifiques apparaissent, nous devons les mettre sur la table.

Si vous voulez parler de l'UICN, sa devise est « un monde juste qui valorise et préserve la nature ». Elle se préoccupe beaucoup des droits des personnes et, bien sûr, des droits des personnes marginalisées et des collectivités autochtones et locales.

Mel Arnold: J'aimerais maintenant questionner M. MacPherson.

Dans votre exposé, vous avez déclaré que les pêcheurs de l'Île-du-Prince-Édouard ont en fait choisi les refuges qui seraient reconnus autour de l'île parce qu'ils croyaient en leur efficacité, mais je crois que vous avez également ajouté quelque chose au sujet de l'application ou des normes qui ont été établies.

Pourriez-vous nous en dire plus à ce sujet, s'il vous plaît?

Ian MacPherson: Je vais laisser la parole à ma collègue, Mme Giffin, qui connaît un peu mieux que moi cet aspect des choses.

Melanie Giffin (biologiste de la vie marine, Prince Edward Island Fishermen's Association): Oui, il s'agissait d'un accord à l'amiable avec les pêcheurs, qui était en vigueur bien avant que la zone ne soit officiellement déclarée refuge marin autour de l'île du Prince-Édouard. Le but était de protéger l'habitat des homards juvéniles.

En ce qui concerne la conservation et la gestion, dans la plupart des cas, lorsqu'il s'agit d'une zone marine protégée en tant que zone d'interdiction de pêche — on peut penser au banc de Sainte-Anne, etc. —, il existe un plan de conservation qui définit des objectifs. Les refuges marins ne sont pas aussi stricts, car c'est un outil différent qui est utilisé pour les instaurer. Dans ce cas, nous n'avons pas les mêmes objectifs de conservation que ceux qui seraient fixés pour une zone marine protégée comme celle du banc Sainte-Anne.

Mel Arnold: Diriez-vous que les zones protégées ou toute mesure de conservation et de protection marine mise en œuvre en collaboration avec les utilisateurs et les pêcheurs sont plus efficaces que celles qui sont simplement imposées selon les normes de quel-qu'un d'autre?

Melanie Giffin: Je dirais que oui, sans la moindre réserve.

Mel Arnold: Monsieur MacPherson, vous avez la parole.

Ian MacPherson: Je suis d'accord avec cela. Oui.

Mel Arnold: Merci.

Monsieur Edinger, quelle proportion de l'océan a été cartographiée dans l'optique d'établir ce qui doit être protégé?

Evan Edinger: C'est une question très délicate. Lorsque vous demandez quelle proportion de l'océan a été cartographiée, il existe un effort mondial visant à cartographier 30 % des océans du monde d'ici... J'ai oublié en quelle année, mais nous n'en sommes pas encore là. Cela inclut une grande partie des grands fonds marins. Lorsque nous demandons ce qui doit être protégé, cela dépend du niveau de protection qui est envisagé. Je ne crois pas être en mesure de répondre de façon précise à cette question.

• (1800)

Mel Arnold: Merci.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Arnold.

[Français]

Monsieur Cormier, vous avez la parole pour six minutes.

[Traduction]

Serge Cormier (Acadie—Bathurst, Lib.): Merci, monsieur le président, et merci à tous nos témoins de leur présence.

Monsieur MacPherson, je suis heureux de vous revoir. Vous êtes ici si souvent que je pense que nous devrions vous remettre une carte de fidélité ou quelque chose du genre.

Votre association participe probablement à beaucoup de ces réunions sur les aires marines protégées. Quelle est votre impression jusqu'à présent sur la façon dont se déroulent actuellement ces réunions, ces consultations ou ces demandes de propositions, etc.?

Ian MacPherson: Cela fait un certain temps que je n'ai pas participé à une réunion de ce genre. Après mon intervention, Mme Giffin pourra peut-être ajouter quelque chose.

À ma connaissance, il n'y en a pas eu beaucoup ces dernières années. Nous pouvons assurément dire qu'il nous faudrait un processus plus étendu et plus intensif, un processus qui tienne davantage compte des observations des pêcheurs et des répercussions de ces mesures.

Si vous me le permettez, monsieur Cormier, j'aimerais souligner l'importance des aspects socioéconomiques ainsi que l'énorme lacune qui existe à cet égard. Je voudrais dire au Comité que l'industrie a commandé deux études socioéconomiques. L'une d'elles vient d'être achevée par M. Ian Lee, de l'Université Carleton. Nous l'avons déjà relayée à certains collègues et députés, et nous avons l'intention de la disséminer davantage. Aussi, Mme Giffin vient de quitter son poste de présidente du Réseau canadien de recherche sur le homard, qui mène une étude approfondie dont elle pourrait peut-être vous entretenir un peu.

Serge Cormier: Pensez-vous que les pêcheurs qui entendent qu'une zone a été désignée « aire marine protégée » ont l'impression qu'ils ne pourront plus pêcher le homard ou le crabe à cet endroit?

Ian MacPherson: Si les pêcheurs n'ont pas participé aux discussions initiales et n'ont pas été informés des zones potentielles et d'autres aspects similaires, je crois bien que c'est ce que beaucoup d'entre eux penseront, une réaction somme toute normale. Comme l'a expliqué notre précédent témoin et comme Mme Giffin vient de le mentionner, il y a une différence entre un refuge et une aire marine protégée, mais si les gens ne connaissent pas ces nuances, ils vont penser que toutes ces zones seront interdites à la pêche.

Serge Cormier: Vous avez parlé des pétoncles et du chalutage à une certaine profondeur qui se pratique à certains endroits. Supposons à titre d'exemple qu'il y ait une aire marine protégée dans votre zone de pêche au homard. Si cette aire marine protégée interdisait le chalutage mais que vous pouviez continuer à y pêcher le homard, peut-on présumer que cela serait acceptable pour votre industrie?

Ian MacPherson: Madame Giffin, corrigez-moi si je me trompe, mais c'est la situation que nous vivons à Cable Head, n'est-ce pas?

Melanie Giffin: Oui, c'est exactement la situation que nous vivons dans nos zones tampons pour la pêche du pétoncle, où la pêche du pétoncle n'est pas autorisée, mais où la pêche au homard l'est.

Serge Cormier: D'accord.

Je vais maintenant m'adresser à vous, madame Giffin.

Nous avons parlé des zones de protection marines, de la protection d'une certaine aire, de la nécessité de protéger les fonds marins ou l'ensemble de l'écosystème dans cette zone, mais permettez-moi de m'éloigner un peu de ce sujet. Certaines ressources, par exemple l'industrie de la crevette, sont en train de s'effondrer. Il n'y a presque plus de crevettes dans une certaine zone du golfe. Pendant des années, l'industrie a signalé aux scientifiques officiels du MPO qu'un problème existait, que les pêcheurs voyaient trop de sébastes, et je pense que nous en voyons le résultat maintenant. La disparition des crevettes n'est pas le seul facteur.

En fin de compte, nous voulons bien sûr avoir des zones de protection marines, mais pensez-vous qu'il est facile de blâmer les ministres et les politiciens de tous les partis? Parfois, les fonctionnaires et les scientifiques du MPO n'écourent pas suffisamment l'industrie et les pêcheurs en mer. Pensez-vous qu'il y a un manque de communication qui pourrait être comblé pour contribuer à assurer le rétablissement des stocks? Que pouvons-nous faire pour veiller à ce que les jeunes générations puissent continuer de pêcher? Est-ce votre impression?

• (1805)

Melanie Giffin: Oui, nous observons souvent le problème sur l'eau, et nous entendons les pêcheurs en parler.

Du point de vue scientifique, je peux dire que nous avons constaté un décalage de quelques années entre ce que les pêcheurs observent en mer et les conclusions scientifiques du MPO. Ce n'est pas causé par un manque de données scientifiques, mais simplement parce que, pour une raison quelconque, ces données semblent être en retard par rapport à ce qui est observé en mer.

Je peux vous donner un autre exemple qui se produit en ce moment. Nous sommes très préoccupés par le fait que le bar rayé consomme les larves de homard. Cela fait des années que les pêcheurs soulèvent cette question, mais jusqu'à présent, les scientifiques du MPO ne sont pas arrivés à la même conclusion. Je pourrais vous citer plusieurs autres exemples, mais oui, c'est le cas.

Serge Cormier: Je vous remercie beaucoup de vos réponses.

Le président: Je vous remercie, monsieur Cormier.

[Français]

Monsieur Deschênes, vous avez la parole pour six minutes.

Alexis Deschênes: Merci beaucoup, monsieur le président.

Mes questions s'adresseront d'abord à vous, monsieur Woodley.

Dans vos remarques introductives, vous avez dit que l'état des océans canadiens était mauvais. Qu'est-ce qui vous fait dire ça?

[Traduction]

Stephen Woodley: Il y a beaucoup de facteurs à signaler. Nous savons qu'environ un tiers des stocks de poissons sont en difficulté au Canada. Nous savons que, dans un tiers des cas, nous ne disposons pas de données suffisantes pour procéder à une bonne évaluation des stocks.

Je viens de la côte Est, et j'ai pêché sur la côte Est. Je me souviens que quand j'étais enfant, la montaison des saumons dans la rivière Saint-Jean était mémorable. On pouvait acheter du saumon de la rivière Saint-Jean au marché. C'est ce que nous mangions quand nous étions enfants. Tout cela a disparu. J'ai vécu à Terre-Neuve. J'ai travaillé avec des pêcheurs à Terre-Neuve, et ils ne pouvaient même pas pêcher suffisamment de capelans pour fabriquer des appâts pour la pêche au homard. De nombreuses raisons, que je pourrais énumérer éternellement, expliquent ces problèmes. Je pense que vous les connaissez aussi.

[Français]

Alexis Deschênes: Quelles sont les causes de cette détérioration des stocks de la biomasse marine?

[Traduction]

Stephen Woodley: Cette détérioration a plusieurs causes. Comme on l'a déjà indiqué, les changements climatiques et la construction de barrages sur les rivières sont problématiques. Les fermes piscicoles causent aussi des problèmes dans certaines régions. Si l'on examine le rapport de l'IPBES, c'est-à-dire l'évaluation internationale de la biodiversité, on constate que la surexploitation est le plus gros problème observé dans les océans.

[Français]

Alexis Deschênes: Comment les aires marines protégées nous aideraient-elles à mieux protéger la biomasse?

[Traduction]

Stephen Woodley: Elles peuvent permettre d'atteindre les objectifs de protection d'écosystèmes rares comme les récifs coralliens. Elles peuvent protéger des écosystèmes représentatifs. La gestion des pêches est une expérience. Lorsque nous menons une expérience, nous disons que nous allons pêcher tel ou tel nombre de tonnes et que tel sera le résultat. Dans la salle, il y a beaucoup de personnes ayant une formation en biologie, et elles savent qu'on ne réalise pas de conception expérimentale sans point de référence. Les ZPM peuvent fournir ce point de référence, mais à l'heure actuelle, il n'y en a pas vraiment au Canada que nous pourrions utiliser dans la conception de nos systèmes de gestion des pêches. Il y a beaucoup de problèmes.

[Français]

Alexis Deschênes: Vous êtes donc d'avis qu'une meilleure gestion des pêches ne permettrait pas de protéger suffisamment la biomasse, n'est-ce pas?

[Traduction]

Stephen Woodley: Ce que je voudrais faire valoir, c'est que nous ne gérons pas seulement les pêches, nous gérons les océans. C'est un aspect très important à prendre en considération.

Je dirais à votre Comité que la gestion des pêches est absolument essentielle. La protection des emplois est absolument essentielle, mais les océans nous maintiennent en vie. Chaque deuxième respiration que nous prenons provient de l'océan. Les poissons sont bénéfiques pour chacun d'entre nous. Nous devons penser aux avantages que les gens en retirent, pas seulement la communauté des pêcheurs, et en disant cela, je ne veux pas du tout priver la communauté des pêcheurs de ses droits.

[Français]

Alexis Deschênes: Selon vous, quel effet aura la protection des aires marines?

[Traduction]

Stephen Woodley: On accorde beaucoup d'importance à la différence entre les océans et les écosystèmes terrestres. Ce sont tous deux des écosystèmes. Nous savons que les zones de protection peuvent être très efficaces pour protéger la biodiversité terrestre et marine. Je pense qu'il est essentiel d'intégrer les zones de protection marines dans une approche de gestion des océans. Ce n'est pas seulement souhaitable, ces zones sont un élément essentiel de la gestion des pêches. Je désapprouve totalement ce que M. Hilborn a dit à ce sujet tout à l'heure.

Si nous pouvions gérer parfaitement les pêches, le débat serait peut-être différent, mais ce n'est pas le cas. Ce n'est pas le cas dans notre pays, et ce n'est certainement pas le cas à l'échelle mondiale. Les océans sont en grande difficulté.

• (1810)

[Français]

Alexis Deschênes: Selon vous, comment devrait-on déterminer ce qu'il est possible de faire dans les aires marines protégées? Autrement dit, quel type de pêche devrait-on permettre, et quel type de pêche devrait-on interdire?

[Traduction]

Stephen Woodley: Vous posez une question très compliquée. C'est une bonne question, mais elle est très compliquée et je ne

peux pas vous donner une réponse abrégée. Bien sûr, nous pouvons avoir différents...

L'UICN distingue six catégories de zones de protection et quatre types de gouvernance. Cela vous donne un ensemble de 24 solutions différentes que vous pouvez utiliser. Toutes ces aires seraient appelées « zones de protection marines ». Lorsque vous ajoutez les AMCEZ — je pense que tout le monde connaît ce terme — à cet ensemble, vous disposez alors de nombreuses solutions différentes pour la conservation des océans dans le cadre de ces 30 %.

La pêche peut-elle avoir lieu dans certaines de ces zones? Oui, bien sûr, mais la science montre clairement que si nous voulons que ces mesures soient les plus efficaces possibles, l'interdiction totale de pêche est le moyen le plus efficace d'y parvenir. Cela ne fait aucun doute. Il y a de nombreuses possibilités de trouver des solutions qui profitent à la fois à la nature et aux populations.

[Français]

Alexis Deschênes: L'instauration d'interdictions adaptées à chaque zone serait donc une solution envisageable, n'est-ce pas?

[Traduction]

Stephen Woodley: C'est certainement une possibilité. Si l'on examine le zonage actuellement utilisé par les différents responsables de la mise en œuvre des zones de protection marines au Canada, j'estime qu'il y a énormément de possibilités d'améliorer notre façon d'envisager le zonage.

Là encore, ce zonage doit être lié aux objectifs du site. Je constate que du bon travail est accompli dans ce domaine au Canada.

[Français]

Le président: Merci beaucoup, monsieur Deschênes.

[Traduction]

Cela met fin à la première série de questions.

Je crains de devoir vous quitter et céder mon fauteuil à notre très compétent vice-président Arnold.

Le prochain intervenant est M. Small qui aura la parole pendant cinq minutes.

Clifford Small: Bienvenue à la séance du Comité. Je remercie tous les témoins de s'être joints à nous.

Monsieur Woodley, avez-vous entendu parler des normes ouvertes pour la conservation?

Stephen Woodley: Je sais qu'elles existent.

Clifford Small: Quel rôle jouent ces normes dans la création d'aires de conservation?

Stephen Woodley: Elles ne jouent pratiquement aucun rôle, en réalité.

Clifford Small: Aucun rôle?

Stephen Woodley: Elles ont été élaborées par une ONG. Elles sont publiées afin que les gens les utilisent. Certaines personnes le font, d'autres non. Elles ne font pas partie intégrante de la plupart des initiatives de conservation de zones terrestres et marines.

Clifford Small: Respectez-vous son point de vue?

Stephen Woodley: Oui, je pense que son point de vue est acceptable.

Clifford Small: Voici ce que l'organisation indique sur son site Web:

La communauté chargée de la conservation de la biodiversité s'attaque à des problèmes environnementaux vastes, complexes et urgents, dont les enjeux sont considérables. Cependant, nous ne disposons pas d'un système pleinement fonctionnel pour évaluer l'efficacité de nos actions. Sans une évaluation plus rigoureuse de l'efficacité de nos actions et un enregistrement rigoureux de nos efforts, nous ne pouvons pas savoir ni démontrer que nous obtenons les résultats escomptés.

Il y a quelques mois, nous avons reçu la visite de hauts fonctionnaires du ministère de l'Environnement, du MPO et de Parcs Canada. Ils ont tous déclaré que l'objectif premier de la création de ces zones de protection marine serait de réduire le carbone dans l'atmosphère.

Avez-vous déjà mesuré le carbone présent sur les fonds marins, dans l'ensemble de l'océan et dans toutes les eaux canadiennes?

Stephen Woodley: Je ne peux pas parler en leur nom, mais très franchement, je serais très étonné qu'ils soutiennent que leur premier objectif est de réduire le carbone dans les zones de protection marines. Vous devriez peut-être vérifier cela...

Clifford Small: Leurs propos ont été consignés.

Stephen Woodley: ... car les zones de protection marines sont créées pour protéger la biodiversité.

Clifford Small: Monsieur, contestez-vous leur témoignage...

• (1815)

Stephen Woodley: Non.

Clifford Small: ... et la teneur de ce qu'ils ont déclaré?

Stephen Woodley: Je ne conteste pas leur témoignage.

Clifford Small: Vous pouvez le faire; cela ne pose pas de problèmes, car, vous êtes un type intelligent.

Stephen Woodley: J'affirme simplement que le stockage du carbone est un avantage de la conservation des écosystèmes.

Clifford Small: Certainement. Merci.

À elle seule, la ville de Montréal déverse chaque année plus de 100 milliards de litres d'eaux usées non traitées dans le fleuve Saint-Laurent. Ces eaux finissent dans l'océan Atlantique. Comment comptez-vous protéger les aires marines de conservation contre les effets des eaux usées déversées dans les plans d'eau douce du Nord du Canada qui se jettent dans le fleuve Saint-Laurent? Qui cause le plus de dommages à l'océan?

Stephen Woodley: C'est une excellente question. C'est la raison pour laquelle j'ai commencé par parler du fait que la Convention sur la diversité biologique comporte 23 objectifs, dont un objectif sur la pollution. Nous ne pouvons tout simplement pas réussir à stopper et inverser la perte de biodiversité en mettant en œuvre un seul objectif.

Clifford Small: Pourquoi ces déversements ne sont-ils pas ciblés plus activement que les industries qui tirent leur subsistance des écosystèmes marins?

Stephen Woodley: Ils sont ciblés, et c'est un objectif que le Canada a accepté.

Clifford Small: D'accord. Fort bien, c'est formidable.

Monsieur MacPherson, j'ai une question à vous poser.

Pensez-vous que les 100 milliards de litres d'eaux usées non traitées que Montréal déverse chaque année dans le fleuve Saint-Laurent nuisent autant, voire davantage, aux écosystèmes du golfe

du Saint-Laurent que l'industrie de la pêche du golfe du Saint-Laurent?

Ian MacPherson: Je pense certainement que cela a des répercussions très importantes et profondes. Mme Giffin pourrait parler de la diversité du golfe du Saint-Laurent, de son caractère unique parmi certains écosystèmes du monde et de sa grande diversité. La résolution de ces problèmes nécessite un effort commun. Ce n'est certainement pas quelque chose que l'industrie de la pêche peut résoudre par elle-même.

Clifford Small: Merci.

Y a-t-il à proximité de l'Île-du-Prince-Édouard des zones de protection marines où la pêche est interdite, quel que soit le type de pêche?

Ian MacPherson: Certaines zones de ce genre ont été proposées il y a quelques années. Je ne peux pas désigner les zones en question; elles se trouvaient plus au large des côtes.

Clifford Small: En Colombie-Britannique, 35 % des eaux ont été transformées en aires de conservation jusqu'à maintenant. Que pensez-vous de cet équilibre et de la manière dont le gouvernement fédéral a mis en place ces zones de protection partout au Canada?

Ian MacPherson: Je suis bien conscient des défis auxquels fait face la Colombie-Britannique. Sur le plan géographique, nous sommes aussi confrontés à de grands défis dans le golfe du Saint-Laurent et dans le Canada atlantique, en raison de notre forte densité, de l'exiguïté de notre territoire et de l'absence de longues côtes. C'est aussi simple que cela.

Le vice-président (Mel Arnold): Je vous remercie. C'est tout le temps dont vous disposez.

Nous allons maintenant donner la parole à M. Morrissey.

Robert Morrissey: Merci, monsieur le président.

J'adresse ma question à Mme Giffin. Elle s'appuie sur le témoignage de M. Woodley, que je tiens à remercier d'avoir présenté un point de vue impartial et franc sur les zones de protection marines.

Le rôle et la principale responsabilité du Comité sont de formuler des recommandations sur les politiques qui visent à protéger les ressources halieutiques, dans l'intérêt évident des pêcheurs des collectivités côtières qui participent à ces pêches. Nous savons que les données montrent que les espèces naturelles sont en déclin dans les océans du monde entier, et personne ne conteste cela. Même s'il nous déplaît parfois de l'entendre, l'une des principales constatations, c'est que le déclin des stocks est causé par la surexploitation, comme vous l'avez souligné. Des océans en bonne santé sont bénéfiques pour la nature et les populations.

Madame Giffin, pourquoi même la discussion des zones de protection marines — qui ont pourtant une valeur réelle — suscite-t-elle une réaction très négative de la part des pêcheurs? Quelle en est la véritable cause? Est-ce la manière dont le ministère aborde la question?

Melanie Giffin: Je pense qu'il y a une combinaison de raisons et, oui, la façon dont le ministère aborde la question en fait partie, ainsi que la perception qu'ont les pêcheurs que, quoi qu'il arrive, la mise en place d'une zone de protection marine a pour effet d'interdire toutes les pêches, ce qui n'est pas toujours le cas.

Robert Morrissey: Quelles seraient les principales recommandations que le Comité pourrait formuler pour remédier à cette situation?

Nous avons entendu tout à l'heure un groupe de la Colombie-Britannique, où les gens vivent depuis des années dans l'incertitude... d'une zone de protection marine potentielle. On leur a dit que cette zone fait partie qu'un projet de règlement, mais qu'aucune décision n'avait été prise pour l'instant. Franchement, il est tout à fait inacceptable que cette situation perdure depuis si longtemps.

Pouvez-vous nous faire part de vos commentaires et donner au Comité votre avis à cet égard, ou pouvez-vous formuler des recommandations qui permettraient de remédier à cette situation?

● (1820)

Melanie Giffin: Les succès que nous avons remportés dans le golfe et sur cette île sont dus au fait que les pêcheurs ont joué un rôle très important dans le choix des zones et des mesures de protection. Les ZPM ne sont vraiment efficaces que si elles sont bien gérées et bien respectées. Lorsque les pêcheurs participent à la détermination de ces zones protégées, ils sont plus enclins à signaler toute présence illégale dans ces zones, ce qui facilite également l'application de ces restrictions.

Robert Morrissey: Dans le cadre de l'établissement d'une zone de protection marine, diriez-vous qu'elle doit bénéficier du soutien de la majorité des pêcheurs de cette zone, si elle a des répercussions sur l'une des pêches pratiquées dans cette zone? Est-ce une recommandation essentielle?

Melanie Giffin: Je dirais que ça l'est.

Robert Morrissey: Ensuite, le cadre de l'établissement d'une zone de protection marine, seriez-vous d'accord pour que toute modification apportée à cette zone ne puisse être mise en œuvre qu'après consultation des pêcheurs concernés?

Melanie Giffin: Oui, je pense que les pêcheurs doivent participer à chaque étape. Si l'on propose d'effectuer des changements, des suppressions, des agrandissements ou quoi que ce soit d'autre, j'estime que les pêcheurs doivent prendre part à cette conversation.

Robert Morrissey: Vous et M. MacPherson travaillez tous deux avec des pêcheurs. Si les pêcheurs avaient confiance dans ce processus, observeriez-vous une adhésion plus importante de la part de la communauté des pêcheurs? Il y a un avantage à faire les choses correctement.

Madame Giffin, en tant que biologiste, seriez-vous d'accord pour dire que les zones de protection marines présentent des avantages?

Melanie Giffin: Oui, je conviens que, si ces zones sont établies correctement, elles présentent des avantages.

Robert Morrissey: Vous avez la parole, monsieur MacPherson.

Ian MacPherson: Oui, tout à fait, et c'est ce dont nous avons parlé tout à l'heure, c'est-à-dire de la nécessité d'examiner de véritables modèles de communication et de dialogue. Je pense que c'est là que se situent certaines lacunes.

J'ai vérifié auprès de Mme Giffin, et j'ai confirmé qu'effectivement, nous n'avons pas eu de réunions concernant des ZPM ni de discussion à ce sujet depuis plusieurs années maintenant.

Robert Morrissey: Merci, monsieur le président. Cela ne pose pas de problèmes. Sur ce, je vais conclure mon intervention.

Ian MacPherson: Monsieur le président, j'ajouterais simplement que les paroles de M. Morrissey sont tout à fait vraies. En général, lorsque des zones sont proposées, les pêcheurs constatent que c'est le MPO qui les a choisies, ce qui fait immédiatement partir les choses du mauvais pied.

Le vice-président (Mel Arnold): Je vous remercie, monsieur MacPherson.

Je vais maintenant céder la parole à M. Deschênes qui disposera de deux minutes et demie.

[Français]

Alexis Deschênes: Merci, monsieur le président.

Ma question s'adresse à M. Edinger.

Vous avez beaucoup parlé des coraux. Pourquoi est-il important de protéger les coraux?

[Traduction]

Evan Edinger: Ce sont des habitats extrêmement sensibles qui abritent beaucoup d'autres espèces. En les supprimant, on réduit considérablement la quantité et la qualité de l'habitat des autres espèces qui en dépendent, y compris certaines espèces commerciales. Par exemple, dans la zone de protection marine du chenal Laurentien, située entre la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve, nous savons que les pennatules de Gurney, un autre type de corail des fonds marins qui s'y trouve — ils ne vivent pas aussi longtemps, seulement 40 à 50 ans —, fournissent un habitat très important aux juvéniles d'un certain nombre de poissons, y compris des espèces commerciales.

[Français]

Alexis Deschênes: Comment voyez-vous la surveillance des aires marines protégées? Comment pensez-vous que le gouvernement devrait travailler pour que les interdictions soient respectées?

[Traduction]

Evan Edinger: Quand vous parlez de « la surveillance », je pense à la méthode scientifique, mais l'application de la loi vient aussi de pair.

Le point de départ évident est le système de surveillance des navires, ou SSN. Nous disposons de technologies de télédétection, utilisant des SSN, pour savoir ce que font les bateaux de pêche, où ils se trouvent et s'ils respectent les règles. C'est un point de départ évident. Nous avons un programme d'observateur des pêches, qui est bien développé dans notre pays, et nous devrions l'utiliser pour nous assurer que l'industrie de la pêche suit les règles, comme elle a généralement tendance à le faire.

[Français]

Alexis Deschênes: Merci.

Monsieur Woodley, quelles sont vos suggestions sur la façon de faire appliquer les interdictions dans les aires marines protégées?

● (1825)

[Traduction]

Stephen Woodley: Au pays, nous avons beaucoup d'expérience en matière de gestion des aires protégées terrestres. Nous n'avons pas su tirer parti de cette expérience et la transposer à l'océan. Je ne sais pas pourquoi, mais nous semblons avoir fait quelques faux pas lorsque nous avons appliqué l'idée de zone protégée aux océans. Je pense que nous pouvons apprendre beaucoup de la façon dont nous avons géré les zones protégées terrestres et faire de même pour les écosystèmes marins.

Nous devons avoir différentes technologies pour fixer des limites claires, mais elles existent déjà. Il y a de nombreuses façons d'assurer l'application de la loi et la surveillance. Il y a toutes sortes de nouvelles techniques de surveillance qui sont mises au point pour les océans, et elles vont rendre la gestion de ces zones et la gestion des stocks de poissons beaucoup plus efficaces. Je pense qu'il y a beaucoup de leçons à tirer de ce point de vue.

J'espère avoir répondu à votre question.

Le vice-président (Mel Arnold): Nous passons maintenant à M. Gunn, pour trois minutes.

Il reste trois minutes pour chacun des deux côtés.

Aaron Gunn: Merci, monsieur le président.

Monsieur Edinger, d'après les chiffres les plus récents que j'ai vus, selon les définitions actuelles des aires protégées sur la côte ouest de la Colombie-Britannique, nous en sommes à 35 % avant certaines des fermetures prévues dans la biorégion du plateau du Nord, à 10 % dans l'Atlantique et à 15 % dans l'Arctique.

Y a-t-il quelque chose de particulier sur la côte de la Colombie-Britannique qui nécessite une protection supplémentaire de la biodiversité, comme vous le diriez, qui n'existe pas dans l'Atlantique ou dans l'Arctique?

Evan Edinger: Il est difficile de répondre à cette question. J'ai travaillé un peu en Colombie-Britannique, mais pas de manière intensive, et les aires étaient en bordure du plateau, plutôt qu'en eau profonde.

La plus grande aire protégée dans les eaux de la Colombie-Britannique couvre le champ hydrothermal Endeavour et protège les cheminées. Il s'agit de l'un des quatre types d'écosystèmes marins vulnérables recensés par l'Union internationale pour la conservation de la nature, ou UICN. C'est une zone immense qui se trouve en eau très profonde et pour laquelle il n'y a pas d'intérêts commerciaux externes concurrents. Elle entre dans le calcul de notre pourcentage de superficie, mais la dorsale Endeavour n'aurait aucune incidence économique sur la pêche, parce que personne n'y pêche.

Aaron Gunn: Je comprends votre point de vue selon lequel atteindre un chiffre arbitraire n'est pas nécessairement la meilleure solution pour la biodiversité ou pour limiter les impacts économiques.

Monsieur Woodley, vous êtes manifestement un ardent défenseur de ces aires marines protégées. Reconnaissez-vous le risque de conséquences environnementales négatives du fait de contraindre une flotte de pêche de la même taille à opérer dans une zone géographique plus petite alors qu'elle continue à pêcher la même quantité de poissons ou de ressources?

Stephen Woodley: C'est une bonne question.

Je pense qu'il faut tenir compte des réactions en chaîne. Ce n'est pas un domaine scientifique dans lequel j'ai fait de la recherche, mais je connais la littérature à ce sujet. Si les gens ont raison à ce chapitre, nous pêcherons en fait plus de poissons en protégeant 30 % de l'océan.

Aaron Gunn: Vous dites que nous assurons la protection de plus de poissons si nous protégeons 30 % de l'océan.

Stephen Woodley: Oui.

Aaron Gunn: N'est-ce pas le...?

De quelles espèces de poissons parlez-vous? Ne nagent-ils pas entre les différentes aires protégées et non protégées?

Stephen Woodley: Non, je parle de la valeur...

Aaron Gunn: Si les gens essaient d'atteindre un quota sur la côte de la Colombie-Britannique, et que vous obligez une flotte de pêche de même taille à se rendre à des endroits moins efficaces, où ils doivent concentrer leur pêche dans une zone géographique plus petite plutôt que de la répartir sur l'ensemble d'une côte, le risque de surpêche est-il accru?

Stephen Woodley: Ce n'est pas le cas, parce que si vous protégez l'ensemble de l'écosystème dans une aire marine protégée — une zone à ne pas exploiter —, les poissons deviennent plus gros et produisent beaucoup plus de descendants. En plus, les jeunes poissons survivent, car ils ne sont pas pris dans des filets et rejetés parce qu'ils sont trop petits.

Si vous regardez la zone de pêche de l'aiglefin au large de la côte Est, vous verrez que la plupart des poissons sont capturés le long des limites. Il est bien connu que les pêcheurs ciblent les frontières des aires marines protégées, ou AMP, partout dans le monde.

Le vice-président (Mel Arnold): Merci. Nous allons maintenant passer à notre dernier intervenant.

Monsieur Connors, vous avez la parole pour trois minutes.

● (1830)

Paul Connors: Monsieur Woodley, avez-vous déjà participé à la sélection ou à la désignation d'une AMP au Canada?

Stephen Woodley: Oui, cela m'est arrivé.

Paul Connors: Quels sont les critères pris en compte pour assurer la durabilité des pêches dans cette zone lors de l'identification d'une AMP?

Stephen Woodley: Je ne peux parler que du point de vue de Parcs Canada, étant donné que j'étais scientifique en chef là-bas, comme je l'ai mentionné. J'ai donc fourni des conseils scientifiques dans le cadre du processus d'identification. Il y a bien sûr toute une série de facteurs à prendre en considération, mais les pêcheurs qui sont sur place et l'impact sur les pêcheries et les communautés côtières font certainement partie du processus d'aire marine nationale de conservation, ou AMNC. C'est ce à quoi je fais référence. Comme vous le savez, il y a trois organisations qui s'occupent des AMP à l'échelle fédérale au Canada.

Paul Connors: Croyez-vous que les pêcheurs devraient participer à ce processus, qu'ils devraient avoir leur mot à dire si une AMNC doit être mise en place?

Stephen Woodley: Absolument.

Paul Connors: D'après vos recherches, votre expérience dans ce domaine et votre compréhension, quelle est l'importance du processus de consultation, non seulement avec les pêcheurs, mais avec toutes les collectivités environnantes, en ce qui a trait aux répercussions socioéconomiques? Quelle est son importance d'après vos recherches, vos conclusions et votre opinion?

Stephen Woodley: C'est extrêmement important. Je pense que ma réponse revient à cette question: gérons-nous les pêches ou l'océan? Je pense que la réponse est que nous gérons un océan. Les pêches sont un élément très important de la gestion des océans, mais ce n'est pas le seul. Il faut tenir compte de tous les intérêts en jeu, et il y en a beaucoup, tant au niveau mondial qu'au Canada, pour que les océans restent en bonne santé.

Paul Connors: Je vais revenir à votre dernière discussion et à votre réponse au sujet des retombées dans une zone sans prélèvement.

Stephen Woodley: Oui.

Paul Connors: Diriez-vous que l'effet d'entraînement d'une telle zone pourrait contribuer à soutenir une pêche qui ne se trouve pas dans une AMP?

Stephen Woodley: Cette mesure aiderait bel et bien à soutenir la pêche à l'extérieur de l'AMP.

J'ai apporté la revue de la littérature sur les réactions en chaîne, que vous pouvez tous lire. Je la laisserai au greffier. Les données scientifiques sont de plus en plus claires à ce sujet. Certains pensent qu'il est possible d'attraper plus de poissons en protégeant la moitié de l'océan. Un article publié dans *Science* défend cette thèse. En-

suite, il faut déterminer l'endroit et la distance à parcourir, ainsi que toutes ces autres considérations, qui ne sont pas négligeables. Elles sont également importantes.

Le vice-président (Mel Arnold): Merci, monsieur Woodley.

Cela met fin à nos questions pour aujourd'hui.

Je tiens à remercier les témoins de leur présence aujourd'hui. Leurs témoignages nous aideront à formuler des recommandations au gouvernement dans le cadre de cette étude.

Plaît-il au Comité de lever la séance?

Des députés: D'accord.

Le vice-président (Mel Arnold): La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>